



# Bulletin Officiel

N° 3573

Mercredi 7 Avril 2010

— 15<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CMF

#### AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP VALEURS AL KAOUTHER 2

### AVIS DES SOCIETES

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM –TPR– 2

#### ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE TUNISIE FACTORING 3

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE 3

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

«MEUBLATEX INDUSTRIES 2010» 4-5

#### PAIEMENT DE DIVIDENDES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 6

#### AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

ASSURANCES « SALIM » 6

### COURBE DES TAUX 7

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 8

#### ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009  
 - AL HIFADH SICAV  
 - FCP KOUNOUZ

#### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009  
 - SOCIETE TUNISIE FACTORING

#### ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009  
 - AL BARAKA BANK TUNISIA

## COMMUNIQUE

### AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 17 mars 2010, d'agrèer le fonds suivant :

### **FCP VALEURS AL KAOUTHER**

*Fonds Commun de Placement*

*Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif*

*Promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.*

*Siège Social : 17 Rue de Jérusalem 1002 Tunis*

Tunisie Valeurs - intermédiaire en bourse - et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 17 mars 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «FCP VALEURS AL KAOUTHER» d'un montant initial de 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune.

2010 - AC - 11

## AVIS DES SOCIETES \*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

### **TUNISIE PROFILES ALUMINIUM - TPR -**

Siège Social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - 2033 Mégrine -

Le Conseil d'Administration de la société TPR SA, réuni le Mercredi 07 Avril 2010 a décidé de proposer :

1. La distribution d'un dividende de 0,250 Dinar par action.
2. Une augmentation du capital d'un 1.000.000 de Dinars par incorporation de réserves par :
  - Attribution gratuite de 01 Action nouvelle pour 36 anciennes avec jouissance 01-01-2010, le capital sera porté de 36.000.000 Dinars à 37.000.000 Dinars.
3. La convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Mercredi 5 Mai 2010 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 15 heures.
4. La convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le Mercredi 5 Mai 2010 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 16 heures.

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2010 - AS - 212

**AVIS DES SOCIETES (suite)**

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES
**TUNISIE FACTORING**

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray - 1082 Tunis Mahrajène -

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Factoring, sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le **23 Avril 2010 à 9h00** au siège social de la société - centre Urbain Nord, avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2009,
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2009,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2009,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2009,
- Emission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires,
- Questions diverses.

---

2010 - AS - 209

**ARAB BANKING CORPORATION – TUNISIE**

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac Tunis

l'Arab Banking Corporation – Tunisie porte à la connaissance de ses Actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 15 avril 2010 à 11h 30 au Siège Social de la Banque, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1-** Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- 2-** Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2009,
- 3-** Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009,
- 4-** Approbation des Etats Financiers et du Rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009,
- 5-** Approbation de la proposition du Conseil d'Administration au sujet de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2009,
- 6-** Donner quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2009,
- 7-** Nomination des membres du Conseil d'Administration,
- 8-** Approbation de l'affectation des jetons de présence au titre de l'exercice 2010,
- 9-** Approbation de nomination de commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans.

---

2010 - AS - 191

## AVIS DES SOCIETES (suite)

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### EMPRUNT OBLIGATAIRE - MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 -

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Meublutex Industries, réunie le 22/06/2009 a renouvelé son autorisation au conseil d'administration pour l'émission d'un emprunt obligataire de 10.000.000 dinars (cette autorisation a été donnée par l'assemblée générale ordinaire tenue le 27/05/2008), et lui a donné les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission de cet emprunt. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du 22 juin 2009 a décidé d'émettre cet emprunt, objet du présent prospectus et a délégué le pouvoir d'en fixer le taux d'intérêt au Vice-président directeur général Monsieur Mourad MHIRI et au Directeur Général adjoint Monsieur Hassen AMARA. Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

**Dénomination de l'emprunt :** «MEUBLATEX INDUSTRIES 2010»

**Montant :** 10 000 000 dinars divisés en 100 000 obligations de 100 dinars chacune.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Toutes les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de 5,4% l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,4% pour le présent emprunt.

**Durée :** Les obligations seront émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de franchise.

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 5 ans pour le présent emprunt.

**Duration :** la duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 4,472 années.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SUITE)

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation, entre la date effective de sa souscription et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26 avril 2010**, seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **26 avril 2010**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement :** Les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **26 avril 2017**.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 avril** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **26 avril 2011**. Le premier remboursement en capital sera effectué à partir de la 3<sup>ème</sup> année suivant la date limite de clôture des souscriptions soit le **26 avril 2013**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **19 avril 2010** au siège de Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **26 avril 2010**, les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non-placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 avril 2010** avec maintien de la date unique de jouissance. En cas de non-placement intégral de l'émission au **30 avril 2010**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **19 avril 2010** auprès de Amen Invest- intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations «Meublatex Industries 2010 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garanties bancaires :** L'emprunt obligataire "Meublatex industries 2010" est assorti de la garantie de l'AMEN BANK 3,0MD (tranche A), la Banque de Tunisie 3,0MD (tranche B), la Banque Tuniso-Libyenne 2,0MD (tranche C), la Banque de l'Habitat 1,0 MD (tranche D) et la Banque Nationale Agricole 1MD (tranche E), sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations objet du présent emprunt.

A cet effet, les banques garantes assureront chacune pour la tranche qu'elle garantit à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire, le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus.

**Lieu où peuvent être consultés les contrats de garanties, sûretés et engagements :** Siège social de la Société Meublatex Industries –Route de Tunis- Hmada EL Kébira BP24- 4011 Hammam Sousse.

**Cotation en bourse :** La Société Meublatex Industries s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Meublatex Industries 2010 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** La Société Meublatex Industries s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «Meublatex Industries 2010 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Circulation des titres :** Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire en Bourse doit porter la mention de la banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° **10-694** du **02/04/2010**, sera mis, incessamment, à la disposition du public, auprès de Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

**AVIS DES SOCIETES (suite)**

PAIEMENT DE DIVIDENDES

**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**

**Société d'Investissement à Capital Variable**

**Régie par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001**

Siège social : Gréen Centre Bloc C 2eme Etage Rue Lac de Constance

Les Berges du Lac 1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 2 Avril 2010, **FIDELITY OBLIGATIONS SICAV** a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2009 et à compter du **Mercredi 7 Avril 2010**, Un dividende net de **3.920 dinars par action**.

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales, est payable aux guichets de **MAC SA** et de l'**Amen Bank**.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions FIDELITY OBLIGATIONS SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2010 - AS - 196

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

**ASSURANCES « SALIM »**

Siège social : Immeuble Eljamel Av Mohamed V –1002– Tunis

La société Assurances « SALIM » informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social de **3 300 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 décembre 2009 et ouverte à la souscription du public le 1<sup>er</sup> mars 2010 conformément au prospectus d'Offre à Prix Ferme dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne et d'admission aux négociations sur le marché principal de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le N° 10-687 du 12 février 2010, a été réalisée par l'émission de 660 000 actions nouvelles de nominal 5 dinars majoré d'une prime d'émission de 10 dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **13 300 000 dinars** divisé en 2 660 000 actions de nominal 5 dinars et l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

2010 - AS - 176

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 07 AVRIL 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,289%		
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,289%	1 000,311
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,289%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,288%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,288%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,288%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,288%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,288%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,288%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011	4,288%		
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011	4,289%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,321%	999,538
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,378%	1 029,188
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,471%		1 014,023
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,524%	1 049,704
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,569%	1 105,285
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,590%	1 138,121
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,643%	1 099,862
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,740%		1 025,515
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,822%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,927%	1 108,482
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,126%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,161%		1 023,431
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,605%	1 111,005

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR	VALEUR	PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE Du 06/04/2010	LIQUIDATIVE Du 07/04/2010	DEPUIS LE 31/12/2009 EN DINARS	EN %
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	131,949	131,958		1,323 1,01%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2010	100,393	100,403	***	0,912 0,88%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	103,292	103,301		1,259 1,23%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2010	101,792	101,803	***	1,048 1,00%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	105,299	105,310		1,089 1,04%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	105,450	105,461		1,092 1,05%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	104,069	104,080		1,048 1,02%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	103,700	103,710		1,048 1,02%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	107,236	107,246		0,958 0,90%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	105,587	105,598		1,104 1,06%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	109,352	109,362		1,028 0,95%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	104,643	104,654		1,093 1,06%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	104,248	104,259		0,993 0,96%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	107,166	107,176		1,005 0,95%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	105,479	105,491		1,146 1,10%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	07/04/2010	107,281	103,369	***	0,998 0,94%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	108,081	108,091		0,954 0,89%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	105,687	105,696		1,058 1,01%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	102,235	102,246	***	1,091 1,04%	
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	105,202	105,212		1,028 0,99%
TUNISO EMIRATIS SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	104,239	104,251		1,194 1,16%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	105,579	105,589		0,966 0,92%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	105,072	105,082		0,944 0,91%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	105,555	105,566		1,009 0,97%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	103,709	103,718		0,881 0,86%
MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	-	100,662	100,668		0,668 0,67%
<b>FCP OBLIGATAIRES</b>						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,187	1,188		0,008 0,68%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,398	11,399		0,101 0,89%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,595	10,596		0,103 0,98%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 103,234	103,309		1,057 1,03%
FCP SECURAS	STB Manager	05/04/2010	99,628	99,638	***	0,886 0,87%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	106,095	106,106		1,172 1,12%
<b>SICAV MIXTES</b>						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	43,659	43,667		0,474 1,10%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	31,657	31,661		0,309 0,99%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	99,699	99,698		8,555 9,39%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	145,091	144,970		8,575 6,29%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 446,060	1 445,751		90,435 6,67%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	77,356	77,105		2,490 3,34%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	108,758	108,822		3,417 3,24%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	73,542	73,426		3,038 4,32%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	50,224	50,090		0,625 1,26%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	58,691	58,663		1,504 2,63%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102,448	102,426		1,398 1,38%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	110,092	110,023		3,039 2,84%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	15,857	15,893		0,331 2,13%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	105,171	105,162		5,471 5,49%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2010	270,032	269,921	***	19,693 7,74%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	118,317	118,189		4,432 3,90%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	2 078,037	2 075,109		184,508 9,76%
<b>FCP MIXTES</b>						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 2 052,146	2 050,614		60,752 3,05%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 166,958	167,231		8,144 5,12%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 148,951	149,326		5,498 3,82%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 133,357	133,612		3,717 2,86%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 2,203	2,232		0,214 10,60%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,767	1,787		0,119 7,13%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 9 659,040	9 652,070		509,743 5,58%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,845	11,838		0,307 2,66%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,636	12,618		0,291 2,36%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	16,281	16,251		0,454 2,87%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	16,807	16,774		1,213 7,80%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 135,192	138,154		10,366 8,11%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	** 124,901	126,420		6,713 5,61%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	26/08/2009	** 119,914	121,684		5,364 4,61%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	18,892	18,859		1,188 6,72%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 191,819	1 196,397		36,951 3,19%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 313,639	6 319,318		150,926 2,45%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 115,520	116,666		3,311 2,92%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 120,575	121,327		6,228 5,41%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 105,714	1 105,858		-2,336 -0,21%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	150,629	150,853		8,299 5,82%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	635,742	635,656		17,411 2,82%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 151,070	151,989		11,477 8,17%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	06/04/2010	125,537	124,938	***	6,076 5,06%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	129,798	129,360		9,703 8,11%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	122,327	122,086		7,411 6,46%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	112,407	112,195		4,527 4,20%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 116,028	115,823		4,085 3,66%
FCP OPTIMA	BNA Capitaux	*S.C	** 115,596	-		- -
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 13,537	13,544		0,947 7,52%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 112,227	112,085		6,779 6,44%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	108,985	108,805		4,921 4,74%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10,514	10,624		0,239 2,30%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 390,693	5 400,266		172,357 3,30%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	-	11,240		0,394 3,63%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	** 153,741	154,573		20,405 15,21%
FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	-	** 1 306,501	1 321,765		155,101 13,29%
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	-	** 1,150	1,152		0,046 4,16%
FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	-	** 101,548	101,202		1,465 1,47%
TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	-	** 10 002,924	10 090,378		100,642 1,01%
FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,793	100,221		0,221 0,22%
FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	-	** 100,353	100,410		0,410 0,41%
FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	-	** 100,897	101,081		1,081 1,08%
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,504	100,421		0,421 0,42%

\* S.C. : SICAV de type Capitalisation \*\* V.L. Calculée hebdomadairement \*\*\* Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE  
du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS



**SITUATION ANNUELLE DE AL HIFADH SICAV ARRETEE AU 31/12/2009****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « AL HIFADH SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis les états financiers de la société « AL HIFADH SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous n'avons pas été informés par votre Conseil d'Administration d'opérations conclues par votre société avec ses administrateurs pouvant rentrer dans le cadre du dit article.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

**Le Commissaire aux Comptes**  
**Adnène ZGHIDI**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>Actif</b>	<b>Note</b>	<b>31-déc.-09</b>	<b>31-déc.-08</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>11 487 176,126</b>	<b>5 977 906,190</b>
Obligations et valeurs assimilées		5 538 840,839	1 065 757,646
Emprunts d'Etat et valeurs assimilés		4 886 085,287	4 353 470,574
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 062 250,000	558 677,970
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>12 079 304,317</b>	<b>3 576 077,066</b>
Placements monétaires		12 065 346,771	3 027 581,555
Disponibilités		13 957,546	548 495,511
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	<b>18 504,178</b>	<b>32 009,538</b>
<b>Total Actif</b>		<b>23 584 984,621</b>	<b>9 585 992,794</b>
<b>Passif</b>			
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>3.6</b>	42 769,524	18 157,614
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.7</b>	11 601,229	7 313,699
<b>Total Passif</b>		<b>54 370,753</b>	<b>25 471,313</b>
<b>Actif net</b>		<b>23 530 613,868</b>	<b>9 560 521,481</b>
<b>Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>22 691 023,991</b>	<b>9 470 862,576</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>839 589,877</b>	<b>89 658,905</b>
Résultat d'exploitation de la période		675 412,797	57 468,228
Régularisation du résultat d'exploitation de la période		163 980,316	32 190,677
Sommes distribuables des exercices antérieurs		196,764	0,000
<b>Actif net</b>		<b>23 530 613,868</b>	<b>9 560 521,481</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>23 584 984,621</b>	<b>9 585 992,794</b>

**ETAT DE RESULTAT****Exercice clos le 31 décembre 2009**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<b>Note</b>	<b>31-déc.-09</b>	<b>31-déc.-08</b>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>468 591,529</b>	<b>49 385,179</b>
Dividendes des OPCVM		56 188,500	0,000
Revenus des obligations de sociétés		133 036,619	12 242,318
Revenus des emprunts d'Etat et valeurs assimilées		279 366,410	37 142,861
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>376 154,775</b>	<b>38 958,003</b>
Revenus des bons de trésors		0,000	0,000
Revenus des billets de trésorerie		155 415,318	0,000
Revenus des certificats de dépôt		122 130,389	36 290,502
Revenus des Dépôts à Terme		91 125,987	1 338,733
Revenus des comptes à vue		7 483,081	1 328,768
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>844 746,304</b>	<b>88 343,182</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	<b>(134 434,334)</b>	<b>(21 396,586)</b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>710 311,970</b>	<b>66 946,596</b>
<b>Autres produits</b>		0,000	0,000
<b>Autres charges</b>	<b>3.10</b>	<b>(34 899,173)</b>	<b>(9 478,368)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>675 412,797</b>	<b>57 468,228</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		163 980,316	32 190,677
<b>Report à nouveau</b>		196,764	0,000
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>839 589,877</b>	<b>89 658,905</b>
<b>Report à nouveau (annulation)</b>		(196,764)	0,000
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(163 980,316)	(32 190,677)
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		(1 818,464)	2 707,610
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		103 541,666	42 973,593
<b>Frais de négociation</b>		(8 036,178)	(3 160,028)
<b>Résultat de la période</b>		<b>769 099,821</b>	<b>99 989,403</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Exercice clos le 31 décembre 2009**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31-déc.-09	31-déc.-08
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		<b>769 099,821</b>	<b>99 989,403</b>
Résultat d'exploitation		675 412,797	57 468,228
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 818,464)	2 707,610
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres		103 541,666	42 973,593
Frais de négociation		(8 036,178)	(3 160,028)
<b>Distributions de dividendes</b>		<b>(89 462,141)</b>	<b>0,000</b>
<b>Transactions sur capital</b>		<b>13 290 454,707</b>	<b>9 460 532,078</b>
<b>Souscription</b>		<b>113 069 219,892</b>	<b>24 899 859,324</b>
Capital		110 211 300,000	24 720 900,000
Régularisation des sommes non distribuables		595 590,379	44 993,922
Régularisation des sommes distribuables		2 262 329,513	133 965,402
<b>Rachat</b>		<b>99 778 765,185</b>	<b>15 439 327,246</b>
Capital		97 139 100,000	15 291 800,000
Régularisation des sommes non distribuables		541 315,988	45 752,521
Régularisation des sommes distribuables		2 098 349,197	101 774,725
<b>Variation de l'actif net</b>		<b>13 970 092,387</b>	<b>9 560 521,481</b>
<b>Actif net</b>			
En début de période		9 560 521,481	0,000
En fin de période		23 530 613,868	9 560 521,481
<b>Nombre d'actions</b>			
En début de période		94 291	-
En fin de période		225 013	94 291
<b>Valeur liquidative</b>		<b>104,574</b>	<b>101,393</b>
<b>Taux de rendement</b>		<b>4,07%</b>	<b>1,39%</b>

**Notes aux états financiers**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2009**

**1. Présentation de la société :**

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**2. Référentiel et principes comptables appliqués :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2.2. Principes comptables appliqués :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents:**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2.2. Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

**2.2.3. Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**3.1. Portefeuille titres :**

Le solde de ce poste se détaille comme suit:

Désignation du titre	nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 décembre 2009	% actif
<b>Titres OPCVM</b>				
<b>Actions des SICAV</b>	<b>10 000</b>	<b>1 061 360,854</b>	<b>1 062 250,000</b>	<b>4,50%</b>
actions SICAV FIDELITY	4 500	478 129,854	478 309,500	2,03%
actions SICAV MILLENIUM	5 500	583 231,000	583 940,500	2,48%
<b>Obligations de sociétés et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations admises à la cote</b>	<b>67 917</b>	<b>5 446 970,233</b>	<b>5 538 840,839</b>	<b>23,48%</b>
Amen Bank 2006	300	24 092,747	25 053,195	0,11%
ATB 2007/1	4 200	386 428,520	398 260,984	1,69%
ATL 2007/1	1 330	79 800,000	81 198,096	0,34%
BH 2009/B	15 000	1 500 000,000	1 500 180,000	6,36%
BTKD 2006	4 000	160 093,030	160 333,030	0,68%
CIL 2002-3	300	6 041,430	6 313,590	0,03%
CIL 2007-1	300	24 208,848	25 419,168	0,11%
GL 2003-2	7 527	302 120,428	317 709,969	1,35%
TL 2006-1	7 720	309 352,640	311 378,368	1,32%
TL SUB 2007	500	30 000,000	30 708,800	0,13%
TLS 2008-1	1 000	80 228,000	82 336,800	0,35%
UIB 2009/1 (20 ANS)	25 000	2 500 000,000	2 553 860,000	10,83%
UTL 2004	505	30 336,290	31 619,379	0,13%
UTL 2005	235	14 268,300	14 469,460	0,06%
<b>Obligations non admises à la cote</b>	<b>0</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,00%</b>
Néant				
<b>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>	<b>4 425</b>	<b>4 708 930,900</b>	<b>4 886 085,287</b>	<b>20,72%</b>
BTA 6,75 - 07/2017	550	561 165,000	575 404,720	2,44%
BTA 6.9 9 MAI 2022	850	871 132,000	901 722,783	3,82%
BTA 6-03/2012 (6 ANS)	216	220 752,000	229 046,450	0,97%
BTA 7,5 - 04/2014 (10 ans)	2 112	2 303 722,000	2 394 682,582	10,15%
BTA 7 - 02/2015 (10 ans)	600	645 049,900	675 031,748	2,86%
BTA 8,25 - 07/2014 (12 ans)	97	107 110,000	110 197,004	0,47%
<b>TOTAL</b>		<b>11 217 261,987</b>	<b>11 487 176,126</b>	<b>48,71%</b>

**3.2. Les revenus du portefeuille titres :**

Désignation	31-déc.-09	31-déc.-08
<b>Dividendes</b>	<b>56 188,500</b>	<b>0,000</b>
- des Titres OPCVM	56 188,500	0,000
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>412 403,029</b>	<b>49 385,179</b>
Revenus des obligations de sociétés	<b>133 036,619</b>	<b>12 242,318</b>
- intérêts	133 036,619	12 242,318
- primes de remboursement	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<b>279 366,410</b>	<b>37 142,861</b>
- intérêts	279 366,410	37 142,861
- primes de remboursement	0,000	0,000
Revenus des autres valeurs	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
- intérêts	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>468 591,529</b>	<b>49 385,179</b>

**3.3. Les placements monétaires et disponibilités:**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 12 079 304,317 DT se détaillant comme suit:

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acqui.	Valeur actuelle	% actif
<b>Placements monétaires</b>		<b>11 906 398,773</b>	<b>12 065 346,771</b>	<b>51,16%</b>
<b>Emetteur STUSID BANK</b>				
Certificats de dépôt STUSID BANK à plus d'1 an	3	2 500 000,000	2 526 907,000	10,71%
Certificats de dépôt 730J échéance 23/10/2010	1	1 000 000,000	1 008 820,000	4,28%
Certificats de dépôt 730J échéance 24/09/2010	1	1 000 000,000	1 012 606,000	4,29%
Certificats de dépôt 730J échéance 06/10/2010	1	500 000,000	505 481,000	2,14%
Dépôt à Terme STUSID BANK à plus d'1 an	9	2 200 000,000	2 201 543,299	9,33%
DAT STUSID BANK à plus d'un an	9	2 200 000,000	2 201 543,299	9,33%
<b>Emetteur AL WIFAK LEASING</b>				
Billets de trésorerie à plus d'un an	2	2 500 000,000	2 551 739,179	10,82%
Billets de trésorerie à plus d'1 an Alwifack	1	1 500 000,000	1 537 755,617	6,52%
Billets de trésorerie à plus d'1 an Alwifack	1	1 000 000,000	1 013 983,562	4,30%
<b>Emetteur ATTIJARI LEASING</b>				
Billets de trésorerie à plus d'un an	1	1 300 000,000	1 320 423,890	5,60%
Billets de trésorerie à plus d'1 an Attijari Leasing	1	1 300 000,000	1 320 423,890	5,60%
<b>Emetteur INTERMETAL</b>				
Billets de trésorerie à plus d'un an	1	2 000 000,000	2 045 168,219	8,67%
Billets de trésorerie à plus d'1 an Intermetal	1	2 000 000,000	2 045 168,219	8,67%
<b>Emetteur STEQ</b>				
Billets de trésorerie à moins d'un an	2	1 406 398,773	1 419 565,184	6,02%
Billets de trésorerie à moins d'1 an STEQ	1	738 235,294	748 902,013	3,18%
Billets de trésorerie à moins d'1 an STEQ	1	668 163,479	670 663,171	2,84%
<b>Disponibilités</b>		<b>13 957,546</b>	<b>13 957,546</b>	<b>0,06%</b>
Dépôts à vue		13 957,546	13 957,546	0,06%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,00%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>11 920 356,319</b>	<b>12 079 304,317</b>	<b>51,22%</b>

**3.4. Les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit:

Désignation	31-déc.-09	31-déc.-08
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	155 415,318	0,000
Intérêts des certificats de dépôt	122 130,389	36 290,502
Intérêts des dépôts à terme	91 125,987	1 338,733
Intérêts des comptes à vue	7 483,081	1 328,768
<b>TOTAL</b>	<b>376 154,775</b>	<b>38 958,003</b>

**3.5. Les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent à 18 505,178 DT au 31/12/2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2008
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	17 384,178	31 009,538
Agios créditeurs à recevoir	1 120,000	1 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>18 504,178</b>	<b>32 009,538</b>

**3.6. Les opérateurs Créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 42 769,524DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2008
Rémunération Distributeurs	15 274,829	6 484,860
Rémunération gestionnaire	18 329,797	7 781,835
Rémunération dépositaire	9 164,898	3 890,919
<b>TOTAL</b>	<b>42 769,524</b>	<b>18 157,614</b>

**3.7. Autres Créditeurs Divers :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 11 601,229 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2008
Redevance CMF	1 891,329	962,761
Provision jeton de présence	6 006,055	3 426,185
Honoraires commissaire aux comptes	3 528,511	2 855,173
TCL	173,334	69,580
Frais dépositaires à payer	2,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>11 601,229</b>	<b>7 313,699</b>

**3.8. Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<b>Capital initial au 01/01/2009</b>	
Montant	9 429 100,000
Nombre de titres	94 291
<b>Souscriptions réalisées (en nominal)</b>	
Montant	110 211 300,000
Nombre de titres émis	1 102 113
<b>Rachats effectués (en nominal)</b>	
Montant	97 139 100,000
Nombre de titres rachetés	971 391
<b>Capital au 31-12-2009</b>	
Montant (en nominal)	22 501 300,000
Sommes non distribuables	189 723,991
Montant du capital au 31/12/2009	22 691 023,991
<b>Nombre de titres</b>	<b>225 013</b>

**3.9. Les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit:

Désignation	31-déc.-09	31-déc.-08
Rémunération Distributeurs	48 012,259	7 641,634
Rémunération gestionnaire	57 614,708	9 169,966
Rémunération dépositaire	28 807,367	4 584,986
<b>TOTAL</b>	<b>134 434,334</b>	<b>21 396,586</b>

**3.10. Les autres charges**

Les autres charges des placements se détaillent comme suit:

Désignation	31-déc.-09	31-déc.-08

Rémunération commissaire aux comptes	8 009,338	2 855,173
Redevance CMF	19 204,501	3 055,264
Jetons de présence	5 999,870	3 426,185
Autres impôts	1 685,464	141,746
<b>TOTAL</b>	<b>34 899,173</b>	<b>9 478,368</b>

### 3. Autres informations :

Les données par actions et les ratios pertinents au 31/12/2009 se détaillent ainsi :

#### 4.2.1- Données par action

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
<b>Revenus des placements</b>	<b>3,754</b>	<b>0,937</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>0,597</b>	<b>0,227</b>
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>3,157</b>	<b>0,710</b>
Autres produits	-	0,000
Autres charges	0,155	0,101
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3,002</b>	<b>0,609</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,729	0,341
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>3,731</b>	<b>0,951</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	- 0,008	0,029
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,460	0,456
Frais de négociation	- 0,036	-0,034
<b>Plus ou moins valeurs sur titres et frais négociation</b>	<b>0,416</b>	<b>0,451</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>3,418</b>	<b>1,060</b>
Droits d'Entrée et de sortie	-	0,000
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>0,416</b>	<b>0,451</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,241	-0,008
<b>SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,658</b>	<b>0,443</b>
Distribution de dividendes	0,398	0,000
Valeur Liquidative	104,574	101,393

#### 4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
<b>Charges / Actif Net Moyen</b>	<b>0,2559%</b>	<b>0,1615%</b>
<b>Autres charges / Actif Net Moyen</b>	<b>0,0527%</b>	<b>0,0496%</b>
<b>Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen</b>	<b>1,2686%</b>	<b>0,4689%</b>

#### 4.2.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions d' AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

**SITUATION ANNUELLE DE FCP KOUNOUZ ARRETEE AU 31/12/2009****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP KOUNOUZ » ainsi que sur la composition de ses actifs pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.

La direction du Fonds est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers de la société « FCP KOUNOUZ », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Le Commissaire aux Comptes**  
**Adnène ZGHIDI**

**BILAN FCP KOUNOUZ**

Arrêté au 31-12-2009

(Unité : en DT)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>Note</u></b>	<b><u>31/12/2009</u></b>	<b><u>31/12/2008</u></b>
<b>Portefeuille titres</b>	<b>3.1</b>	<b>2 235 571,739</b>	<b>1 796 213,256</b>
Actions cotées, valeurs assimilées et droits rattachés		1 462 968,000	1 292 035,930
Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
Emprunts d'Etat et valeurs assimilées		718 234,099	153 965,904
Autres valeurs (OPC)		54 369,640	350 211,422
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>909 375,996</b>	<b>677,338</b>
Placements monétaires	<b>3.3</b>	908 614,289	0,000
Disponibilités		761,707	677,338
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	<b>6 347,397</b>	<b>1 189,978</b>
<b>Autres actifs</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 151 295,132</b>	<b>1 798 080,572</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.6</b>	7 276,800	4 626,469
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.7</b>	45 913,323	21 063,140
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>53 190,123</b>	<b>25 689,609</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>3 098 105,009</b>	<b>1 772 390,963</b>
<b>Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>3 068 184,270</b>	<b>1 780 526,853</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.12</b>	<b>29 920,739</b>	<b>-8 135,890</b>
Résultat d'exploitation de la période		32 585,024	-7 247,282
Régularisation du résultat d'exploitation de la période		5 471,605	-888,608
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-8 135,890	0,000
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>3 098 105,009</b>	<b>1 772 390,963</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>3 151 295,132</b>	<b>1 798 080,572</b>



**ETAT DE RESULTAT DE FCP KOUNOUZ**  
Exercice clos le 31 décembre 2009

	<u>Note</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>47 043,915</b>	<b>1 597,992</b>
Dividendes Actions cotées		26 125,000	0,000
Dividendes OPCVM		3 903,550	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
Revenus des emprunts d'Etat et valeurs assimilées		17 015,365	1 597,992
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>14 616,774</b>	<b>80,000</b>
Revenus des Bons de Trésor		0,000	0,000
Revenus des Billets de Trésorerie		8 859,714	0,000
Revenus des Certificat de dépôt			0,000
Revenus des Dépôts à Terme		5 661,221	0,000
Revenus des comptes à vue		95,839	80,000
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>61 660,689</b>	<b>1 677,992</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	<b>22 402,165</b>	<b>6 828,049</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>39 258,524</b>	<b>-5 150,057</b>
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	<b>3.10</b>	6 673,500	2 097,225
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>32 585,024</b>	<b>-7 247,282</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>	<b>3.12</b>	5 471,605	-888,608
<b>Report à nouveau</b>		0,000	0,000
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE A CAPITALISER</b>		<b>38 056,629</b>	<b>-8 135,890</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		-5 471,605	888,608
Report à nouveau (annulation)		0,000	0,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres		178 438,514	40 653,580
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		395 449,385	103 614,649
Frais de négociation		-11 806,947	-5 732,713
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>594 665,976</b>	<b>131 288,234</b>

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE FCP KOUNOUZ**  
Exercice clos le 31 décembre 2009

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
	594 665,976	131 288,234
<b>a - Résultat d'exploitation</b>	32 585,024	-7 247,282
<b>b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</b>	178 438,514	40 653,580
<b>c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres</b>	395 449,385	103 614,649
<b>d - Frais de négociation de titres</b>	-11 806,947	-5 732,713
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	0,000	0,000
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>731 048,070</b>	<b>1 641 102,729</b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>2 206 398,536</b>	<b>2 554 100,610</b>
- Capital	1 783 100,000	2 474 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	413 995,414	83 467,135
- Régularisation des sommes distribuables	9 303,122	-3 966,525
- Droits d'entrée	0,000	0,000
<b>b - Rachats</b>	<b>1 475 350,466</b>	<b>912 997,881</b>
- Capital	1 209 300,000	847 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	265 904,528	73 656,074
- Régularisation des sommes distribuables	3 831,517	-3 077,917
- Droits de sortie	-3 685,579	-5 480,276
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 325 714,046</b>	<b>1 772 390,963</b>
<b>ACTIF NET</b>		
a- en début de période	1 772 390,963	0,000
b - en fin de période	3 098 105,009	1 772 390,963
<b>NOMBRE D'ACTIONNAIRES</b>		
a - en début de période	16 267	5 000
b - en fin de période	22 005	16 267
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	140,791	108,956
<b>RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	31,83%	8,96%

**Notes aux états financiers**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2009**  
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

**1. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers de FCP KOUNOUZ arrêtés au 31/12/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. Principes comptables appliqués**

Les états financiers de FCP KOUNOUZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

**2.3. Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

**2.4. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**

**3.1 Note sur le portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 2 235 571,739 Dinars et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2009	% actif
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</b>		<b>1 244 245,927</b>	<b>1 462 968,000</b>	<b>47,22%</b>
ATTIJ BANK	10 000	204 671,000	214 690,000	6,93%
BH	6 000	162 467,214	165 384,000	5,34%
BIAT	1 500	87 894,800	96 051,000	3,10%
BTE (ADP)	6 000	186 854,410	185 088,000	5,97%
SIAME	50 000	168 291,450	167 750,000	5,41%
SOTUMAG	45 000	72 041,190	70 065,000	2,26%
UIB	16 000	215 379,285	292 960,000	9,46%
WIFAK LEAS	20 000	146 646,578	270 980,000	8,75%
<b>Titres des OPCVM</b>	<b>520</b>	<b>53 999,619</b>	<b>54 369,640</b>	<b>1,75%</b>
<b>Actions des SICAV</b>	<b>520</b>	<b>53 999,619</b>	<b>54 369,640</b>	<b>1,75%</b>
Actions SICAV AL HIFADH	520	53 999,619	54 369,640	1,75%
<b>Parts des fonds communs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Néant				

<b>Obligations de sociétés et valeurs assimilées</b>	<b>0</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b><u>Obligations admises à la cote</u></b>	<b>0</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,00%</b>
Néant				
<b><u>Obligations non admises à la cote</u></b>	<b>0</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,00%</b>
Néant				
<b><u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u></b>	<b>637</b>	<b>690 108,000</b>	<b>718 234,099</b>	<b>23,18%</b>
BTA 6.9 9 MAI 2022	10	9 820,000	10 179,936	0,33%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15ans)	100	106 000,000	109 599,360	3,54%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15ans)	100	112 450,000	116 003,990	3,74%
BTA 7.5 04/2014 (10 ans)	20	21 180,000	22 041,376	0,71%
BTA 7.5 04/2014 (10 ans)	100	106 600,000	110 906,880	3,58%
BTA 7-02/2015 ( 10 ans)	10	10 328,000	10 826,632	0,35%
BTA 7-02/2015 ( 10 ans)	297	323 730,000	338 675,925	10,93%
<b>TOTAL</b>		<b>1 988 353,546</b>	<b>2 235 571,739</b>	<b>72,16%</b>

### 3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 47 043,915 Dinars au 31/12/2009 et se détaillent comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2008
<b><u>Dividendes</u></b>	<b>30 028,550</b>	<b>0,000</b>
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	26 125,000	0,000
- des Titres OPCVM	3 903,550	0,000
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>	<b>17 015,365</b>	<b>1 597,992</b>
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
- intérêts	0,000	0,000
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>17 015,365</u>	<u>1 597,992</u>
- intérêts	17 015,365	1 597,992
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des autres valeurs</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
- intérêts	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>47 043,915</b>	<b>1 597,992</b>

### 3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 908 614,289 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2009	% actif net
<b>EMETTEUR STUSID BANK</b>				
<u>Certificats de dépôt STUSID BANK</u>	<b>0</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000%</b>
Néant	0	0,000	0,000	0,000%
<u>Dépôt à Terme STUSID BANK</u>	<b>6</b>	<b>600 000,000</b>	<b>602 955,111</b>	<b>19,462%</b>
DAT STUSID BANK	6	600 000,000	602 955,111	19,462%
<b>Emetteur AL WIFAK LEASING</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>1</b>	<b>100 000,000</b>	<b>102 517,041</b>	<b>3,31%</b>
BT Alwifack échéance 22/07/2010	1	100 000,000	102 517,041	3,309%
<b>Emetteur ATTIJARI LEASING</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>1</b>	<b>200 000,000</b>	<b>203 142,137</b>	<b>6,557%</b>
B T Attijari leasing échéance 31/08/2010	1	200 000,000	203 142,137	6,557%
<b>Emetteur INTERMETAL</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>900 000,000</b>	<b>908 614,289</b>	<b>29,33%</b>

### 3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2009 à 14 616,774 DT et représente le montant des intérêts courus au titre de la période du 01/01 au 31/12/2009 sur les bons de trésor, les billets de trésorerie, certificats de dépôt et comptes courants.

<b>(Valeurs en Dinars)</b>		
<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2009</b>	<b>Montant au 31/12/2008</b>
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	8 859,714	0,000
Intérêts des certificats de dépôt	5 673,861	0,000
Intérêts des autres placements	0,000	0,000
Ecart sur intérêts courus	-12,640	0,000
Intérêts des comptes courants	95,839	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>14 616,774</b>	<b>0,000</b>

### 3.5 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 6 347,397 DT au 31/12/2009 et se détaillent comme suit :

**(Valeurs en Dinars)**

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2009</b>	<b>Montant au 31/12/2008</b>
Retenues à la source sur bons de trésor achetés en bourse	3 622,563	1 109,978
Retenues à la source sur Obligations Sociétés achetés en bourse	0,000	0,000
Agios créditeurs à recevoir	0,000	80,000
Sommes à l'encaissement	2 724,834	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>6 347,397</b>	<b>1 189,978</b>

### 3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 7 276,800 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

**(Valeurs en Dinars)**

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2009</b>	<b>Montant au 31/12/2008</b>
Commission distributeurs	2 546,881	1 619,263
Commission gestionnaire	2 910,719	1 850,590
Commission dépositaire	1 819,200	1 156,616
<b>TOTAL</b>	<b>7 276,800</b>	<b>4 626,469</b>

### 3.7 Note sur les autres créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 45 913,323 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et se détaille comme suit :

**(Valeurs en Dinars)**

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2009</b>	<b>Montant au 31/12/2008</b>
Redevance CMF	264,308	169,112
Sommes à Régler	41 195,358	19 607,142
STUSID BANK	21,000	
Honoraires commissaire aux comptes	4 432,657	1 286,886
<b>TOTAL</b>	<b>45 913,323</b>	<b>21 063,140</b>

### 3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<u>Capital initial au 01/01/2009</u>	
Montant	1 626 700,000
Nombre de titres	16 267
Nombre de porteurs	80
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	1 783 100,000
Nombre de parts émis	17 831

Nombre de porteurs nouveaux	134
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	1 209 300,000
Nombre de parts rachetés	12 093
Nombre de porteurs sortants	49
Capital au 31-12-2009	
Montant (en nominal)	2 200 500,000
Sommes non distribuables	867 684,270
<b>Montant du capital au 31/12/2009</b>	<b>3 068 184,270</b>
Nombre de parts	22 005
Nombre de porteurs	162

### 3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 22 402,165 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2008
Commission distributeurs	7 840,760	1 619,263
Commission gestionnaire	8 960,865	1 850,590
Commission dépositaire	5 600,540	1 156,616
<b>TOTAL</b>	<b>22 402,165</b>	<b>4 626,469</b>

### 3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 6 673,500 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes, et les autres impôts et frais et se détaille comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2008
Redevance CMF	2 239,729	169,112
Honoraires commissaire aux comptes	4 433,771	1 286,886
Sommes à régler	0,000	19 607,142
<b>TOTAL</b>	<b>6 673,500</b>	<b>21 063,140</b>

### 3.11 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux plus values potentielles et réalisées sur titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2009 :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	2009	2008
Plus ou moins values potentielles sur titres OPCVM	-930,545	1 300,566
Plus ou moins values potentielles sur actions	179 369,059	39 353,014
Plus ou moins values réalisées sur actions	384 811,611	91 480,596
Plus ou moins values réalisées sur titres OPCVM	10 637,774	12 134,053
Frais négociation	-11 806,947	-5 732,713
Droits de sortie	3 685,579	5 480,276
Régularisations sommes non distribuables	148 090,886	9 811,061
Résultat non distribuable exercices antérieurs	153 826,853	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>867 684,270</b>	<b>153 826,853</b>

### 3.12 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2009 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations	Sommes Distribuables
Exercice 2008	-7 247,282	-888,608	-8 135,890
Exercice 2009	32 585,024	5 471,605	38 056,629

**4. Autres informations****4.1- Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan de FCP KOUNOUZ au 31/12/2009 se détaillent ainsi :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
- Titres à livrer	2 724,834	19 607,142
- Titres à recevoir	41 195,358	-
- Participation à libérer	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>43 920,192</b>	<b>19 607,142</b>

**4.2- Données par parts et ratios pertinents****4.2.1- Données par parts**

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
<b>Revenus des placements</b>	<b>2,802</b>	<b>0,103</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>1,018</b>	<b>0,420</b>
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>3,820</b>	<b>-0,317</b>
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	0,303	0,129
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3,517</b>	<b>-0,446</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,249	-0,055
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>3,766</b>	<b>-0,500</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	8,109	2,499
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	17,971	6,370
Frais de négociation	-0,537	-0,352
<b>Plus ou moins valeurs sur titres et frais négociation</b>	<b>25,543</b>	<b>8,516</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>29,060</b>	<b>8,071</b>
Droits d'Entrée et de sortie	0,167	0,337
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>25,543</b>	<b>8,516</b>
Régularisation du résultat non distribuable	6,730	0,603
<b>SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>32,273</b>	<b>9,119</b>
Distribution de dividendes	0,000	0,000
Valeur Liquidative	140,791	108,956

**4.2.2- Ratios de gestion des placements**

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
<b>Charges / Actif Net Moyen</b>	<b>0,4692%</b>	<b>0,2518%</b>
<b>Autres charges / Actif Net Moyen</b>	<b>0,1077%</b>	<b>0,0592%</b>
<b>Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen</b>	<b>0,5259%</b>	<b>-0,2044%</b>

**4.2.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

La gestion de FCP KOUNOUZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP KOUNOUZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions de FCP KOUNOUZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,35% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

ETATS FINANCIERS

**TUNISIE FACTORING**

Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray-1082 Tunis

La société TUNISIE FACTORING, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 23 avril 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, AMC ( Nouredine HAJJI) et Cabinet M.S.Louzir ( Mohamed LOUZIR).

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009****(Unité : en dinars)**

	Note	Décembre 2009	Décembre 2008		Note	Décembre 2009	Décembre 2008
<b>ACTIFS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Immobilisations incorporelles	3	1 474 391	1 451 668	Capital social		10 000 000	10 000 000
Moins : amortissements		<u>(1 137 251)</u>	<u>(1 050 401)</u>	Réserves légales		566 199	480 602
		337 140	401 267	Résultats reportés		1 006 348	151 435
Immobilisations corporelles	4	575 330	572 295	Autres capitaux propres		1 112 282	1 112 282
Moins : amortissements		<u>(441 658)</u>	<u>(385 822)</u>	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<b><u>12 684 829</u></b>	<b><u>11 744 319</u></b>
		133 671	186 473	Résultat de l'exercice		1 930 107	1 560 510
Immobilisations financières	5	2 573 721	2 001 147	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	10	<b><u>14 614 936</u></b>	<b><u>13 304 829</u></b>
Moins : provisions		<u>(618 782)</u>	<u>(618 782)</u>	<b>PASSIFS</b>			
		1 954 939	1 382 366	<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b><u>2 425 750</u></b>	<b><u>1 970 106</u></b>	Emprunts	11	-	-
<b>ACTIFS COURANTS</b>				Provisions	12	343 079	251 701
Acheteurs factorés		87 246 752	82 933 206	<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b><u>343 079</u></b>	<b><u>251 701</u></b>
Moins : provisions		<u>(1 937 683)</u>	<u>(1 767 108)</u>	<b>PASSIFS COURANTS</b>			
	6	85 309 069	81 166 098	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	6	29 029 306	29 980 482
Autres actifs courants	7	576 438	464 467	Autres passifs courants	13	1 400 901	1 994 283
Placements et autres actifs financiers	8	450 000	450 000	Concours bancaires et autres passifs financiers	14	43 376 826	38 523 438
Liquidités et équivalents de liquidités	9	3 791	4 063	<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b><u>73 807 033</u></b>	<b><u>70 498 203</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b><u>86 339 297</u></b>	<b><u>82 084 627</u></b>	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>74 150 111</u></b>	<b><u>70 749 904</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>88 765 047</u></b>	<b><u>84 054 733</u></b>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b><u>88 765 047</u></b>	<b><u>84 054 733</u></b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**PERIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2009**  
**(Unité : en dinars)**

	Notes	<u>Exercice 2009</u>	<u>Exercice 2008</u>
<b>Revenus</b>			
Commissions de factoring	15	3 272 776	3 012 467
Intérêts de financement	15	4 582 341	4 745 367
Autres commissions de factoring	15	100 074	104 445
<b>Total des revenus</b>		<b><u>7 955 191</u></b>	<b><u>7 862 279</u></b>
<b>Charges financières nettes</b>	16	(2 092 852)	(2 443 443)
<b>Produits des placements</b>	17	44 005	74 522
<b>Produits nets</b>		<b><u>5 906 344</u></b>	<b><u>5 493 357</u></b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges de personnel	18	1 383 314	1 251 559
Dotations aux amortissements	19	172 783	158 263
Dotations aux provisions	20	212 742	194 164
Autres charges d'exploitation	21	1 544 678	1 336 118
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b><u>3 313 517</u></b>	<b><u>2 940 103</u></b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b><u>2 592 827</u></b>	<b><u>2 553 254</u></b>
Autres gains ordinaires	22	10 311	10 137
Autres pertes ordinaires	23	0	(4 243)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b><u>2 603 138</u></b>	<b><u>2 559 149</u></b>
Impôt sur les bénéfices	24	(673 031)	(998 639)
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b><u>1 930 107</u></b>	<b><u>1 560 510</u></b>



**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**PERIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2009**  
**(Unité : en dinars)**

	<b>Note</b>	<b>Exercice 2009</b>	<b>Exercice 2008</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des acheteurs factorés	<b>25</b>	233 835 329	227 970 991
Financement des adhérents	<b>25</b>	(230 463 866)	(228 329 292)
Encaissements provenant des crédits à court terme	<b>26</b>	183 510 118	127 690 406
Remboursements des crédits à court terme	<b>26</b>	(183 328 719)	(121 461 474)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	<b>27</b>	(2 936 452)	(2 336 417)
Intérêts payés	<b>28</b>	(2 074 696)	(2 376 146)
Impôts et taxes payés	<b>29</b>	(2 063 134)	(962 491)
		<u>(3 521 419)</u>	<u>195 576</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<b>30</b>	(58 893)	(59 964)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	<b>31</b>	(969 924)	(769 021)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	<b>32</b>	411 167	1 776 841
		<u>(617 650)</u>	<u>947 856</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions		(600 000)	(600 000)
Remboursements d'emprunts		(791 000)	(1 582 000)
		<u>(1 391 000)</u>	<u>(2 182 000)</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<u><b>(5 530 070)</b></u>	<u><b>(1 038 568)</b></u>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>9 et 14</b>	<u><b>(4 804 346)</b></u>	<u><b>(3 765 778)</b></u>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>9 et 14</b>	<u><b>(10 334 416)</b></u>	<u><b>(4 804 346)</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1 : Présentation de la société

La société a été créée le 30 juin 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2009 à dix millions de dinars (10 000 000 DT) divisé en un million (1 000 000) actions de dix dinars chacune libérées intégralement.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

### Note 2 : Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

#### 2-1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire. Le matériel informatique est amorti selon le mode dégressif.

Les taux retenus sont les suivants :

- Marque	15 ans	6,67%
- Logiciels	3 ans	33,33%
- Matériel de transport	5 ans	20,00%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,00%
- Matériel informatique	7 ans	15,00%
- Installations générales	10 ans	10,00%

Sont inclus dans le coût des immobilisations corporelles et incorporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

#### 2-2 - Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

## 2-3 – Politique de provisionnement des engagements

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-3-1: Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	0%
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-3-2 : Les garanties

Pour la détermination du besoin de provisionnement, TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours des factures finançables sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours des factures finançables si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse pas 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiée.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 5%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

### 2-3-3- Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

### **2-4 - Impôt sur les sociétés**

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

### **2-5 - Taxe sur la valeur ajoutée**

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ».

La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ».

La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ».

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

**NOTES EXPLICATIVES****Note 3 : Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles s'analysent au 31 décembre 2009 comme suit:

	31-déc-09		31-déc-08	
	Valeur brute	Amortissements	VCN	VCN
Marque	1 000 000	(700 365)	299 635	366 301
LOGO	2 426	(2 348)	78	564
Logiciels informatiques	471 964	(434 537)	37 427	34 402
<b><u>Totaux</u></b>	<b>1 474 391</b>	<b>(1 137 251)</b>	<b>337 140</b>	<b>401 267</b>

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
<b><u>Au 31 décembre 2008</u></b>	1 451 668	(1 050 401)	401 267
Investissements de la période	22 722		22 722
Dotations aux amortissements		(86 849)	(86 849)
<b><u>Au 31 décembre 2009</u></b>	<b>1 474 391</b>	<b>(1 137 251)</b>	<b>337 140</b>

**Note 4 : Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles s'analysent au 31 décembre 2009 comme suit :

	31-déc-09		31-déc-08	
	Valeur brute	Amortissements	VCN	VCN
Agencement, aménagement et installations	15 209	(9 644)	5 565	1 555
Mobiliers et Matériel de Bureau	159 834	(116 786)	43 048	53 701
Matériel informatique	243 398	(189 373)	54 025	68 984
Matériel de transport	156 889	(125 855)	31 033	62 233
<b><u>Totaux</u></b>	<b>575 330</b>	<b>(441 658)</b>	<b>133 671</b>	<b>186 473</b>

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations corporelles s'analysent comme suit:

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
<b><u>Au 31 décembre 2008</u></b>	572 295	(385 822)	186 473
Investissements de la période	33 132		33 132
Régularisation de la période (*)	(30 098)	30 098	0
Dotation aux amortissements		(85 934)	(85 934)
<b><u>Au 31 décembre 2009</u></b>	575 330	(441 658)	133 671

(\*) Il s'agit du matériel informatique mis en rebus au cours de 2009.

#### Note 5 : Immobilisations Financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	31-déc-09	31-déc-08
Titres de participation	768 800	768 800
Titres immobilisés	1 608 340	1 006 670
Cautionnements Citi Bank	91 005	83 616
Cautionnements imputables aux adhérents	(96 120)	(35 920)
Prêt au personnel	201 696	177 981
<b><u>Total</u></b>	2 573 721	2 001 147
Provisions sur titres immobilisés	(618 782)	(618 782)
<b>Immobilisations financières Nettes</b>	<b>1 954 939</b>	<b>1 382 366</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "titres immobilisés" s'analysent ainsi :

	<b><u>Au 31 décembre 2008</u></b>	Montant
Titres immobilisés		1 006 670
Acquisitions de l'exercice:	PROMOTEL	840 000
Cessions de l'exercice:	PALMA	(163 330)
	Douz Hôtel	(75 000)
<b><u>Au 31 décembre 2009</u></b>		<b>1 608 340</b>

Le portefeuille titres se détaille comme suit au 31 décembre 2009 :

	Nombre de titres	Montant
Sté Immobilière Méditerranéenne de Tunis (SIMT)	7 688	768 800
<u>Total des titres de participation</u>		<u>768 800</u>
- STPA	1 060	530 000
- PALMA	327	163 340
- Sté de Promotion Touristique Douz Hôtel	150	75 000
- PROMOTEL	8 400	840 000
<u>Total des titres immobilisés</u>		<u>1 608 340</u>

**Note 6 : Comptes Courants des adhérents et comptes des acheteurs**

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2009, comme suit :

	31-déc-09	31-déc-08
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	69 195 860	67 869 149
Comptes des acheteurs export	7 315 943	1 666 863
Comptes des acheteurs import	10 734 949	13 397 193
	<hr/>	<hr/>
Sous total (A)	87 246 752	82 933 206
A déduire		
Provisions sur compte adhérents	(1 929 415)	(1 764 358)
Provisions sur compte acheteurs	(8 268)	(2 750)
	<hr/>	<hr/>
Montant net	85 309 069	81 166 098
Comptes des adhérents		
FDG comptes en devise	1 028 180	207 229
Fonds de garantie (FDG Domestique)	9 332 339	9 023 248
Compte import	10 734 949	13 397 193
Disponible	7 933 839	7 352 812
	<hr/>	<hr/>
Sous total (B)	29 029 306	29 980 482
	<hr/>	<hr/>
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	<b>58 217 445</b>	<b>52 952 724</b>

**Note 7 : Autres Actifs Courants**

Le détail des autres actifs courants se présente au 31 Décembre 2009, comme suit :

	31-déc-09	31-déc-08
Avances et acomptes versés	0	0
Avances et acomptes au personnel	0	1 779
Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	63 438	57 061
État, TFP à reporter	4 505	25 723
État, impôts sur les sociétés à reporter	230 398	0
Charges constatées d'avance	* 181 282	283 088
Produits à recevoir	** 46 446	14 013
Produits financiers à recevoir (sur titres immobilisés)	129 053	161 487
Règlement égarés	13 476	13 476
Produits d'indemnisation à recevoir	161 224	210 433
Indemnités d'assurance crédit reçues et non encaissées	0	0
<b>Total</b>	<b>829 821</b>	<b>767 060</b>
Provision pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(161 224)	(210 433)
Provision pour dépréciation des AAC	(92 159)	(92 159)
<b>Total</b>	<b>576 438</b>	<b>464 467</b>

\* Les charges constatées d'avance englobent :

les intérêts payés d'avance sur les financements à court terme pour :	141 429
Charges d'exploitation pour :	39 853
	<b>181 282</b>

\*\* Les produits à recevoir englobent essentiellement :

les commissions à facturer au titre des financements d'opérations export :	36 047
les commissions Import :	10 400
	<b>46 446</b>

**Note 8 : Placements et autres actifs financiers**

Ce poste englobe exclusivement des billets de trésorerie à court terme, détaillé comme suit au 31/12/2009 :

	31-déc-09	31-déc-08
Billets de trésorerie émis par Tunisie Valeurs	450 000	450 000
<b>Total</b>	<b>450 000</b>	<b>450 000</b>



**Note 9 : Liquidités et équivalent de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit au 31/12/2009 :

	31-déc-09	31-déc-08
Banques	3 733	3 928
Caisse	57	135
<b><u>Total</u></b>	<b>3 791</b>	<b>4 063</b>

**Note 10 : Capitaux Propres**

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2009 comme suit :

		31-déc-09	31-déc-08
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves légales		566 199	480 602
Résultats reportés		1 006 348	151 435
Provisions pour risques généraux		1 112 282	1 112 282
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>12 684 829</b>	<b>11 744 319</b>
Résultat de l'exercice	(1)	1 930 107	1 560 510
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>14 614 936</b>	<b>13 304 829</b>
Nombre d'actions (2)	(2)	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,930	1,561

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

La structure du capital se détaille au 31 décembre 2009 comme suit :

Actionnaire	Capital souscrit	
	Et libéré	Pourcentage
Tunisie Leasing	5 454 480	54,54%
STIF	484 090	4,84%
Eurofactor	3 636 340	36,36%
Personnes physiques	425 090	4,25%
<b><u>Total</u></b>	<b>10 000 000</b>	<b>100,00%</b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Description	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Provisions pour risques généraux	Résultat de la période	Fonds social	Dividendes	Total
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>10 000 000</b>	<b>480 602</b>	<b>151 435</b>	<b>1 112 282</b>	<b>1 560 510</b>			<b>13 304 829</b>
Affectation des résultats		85 597	854 913		-1 560 510	20 000	600 000	
Augmentation du Capital								
Provisions non affectées Fonds propres pour risques généraux								
Résultat de l'exercice					1 930 107			
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>10 000 000</b>	<b>566 199</b>	<b>1 006 348</b>	<b>1 112 282</b>	<b>1 930 107</b>			<b>14 614 936</b>

**Note 11 : Emprunts****TABLEAU DES EMPRUNTS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

(Montants exprimés en dinars)

DESIGNATION	Taux d'intérêt TMM +	Montant du crédit	Modalités de remboursements	Solde en début de période	Remboursements	Fin de période		
						Solde	Éché. + an	Éché. - an
<u>EMPRUNTS BANCAIRES</u>								
AMEN BANK	1,25	3 000 000	Trimestriellement. (2006-2009)	500 000	500 000	0	0	0
FMO*	1,25	2 000 000 €	Trimestriellement (2006-2009)	291 000	291 000	0	0	0
<u>Total emprunts bancaires</u>				791 000	791 000	0	0	0

\* Le crédit a été contracté pour un montant en dinars équivalent à EUR : 2.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 1,25% sans que ce taux ne soit inférieur à 6,5%.

**Note 12 : Provisions pour risques et charges**

Le détail des provisions pour risques et charges se présente au 31 décembre 2009 comme suit :

<b>Libellé</b>	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
Provision pour risques et charges au début de l'exercice	251 701	148 825
Dotation sur provision pour risques et charges	91 377	107 376
Reprise sur provision pour risques et charges	0	(4 500)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>343 079</u></b>	<b><u>251 701</u></b>

**Note 13 : Autres passifs courants**

Le détail des autres passifs courants se présente au 31 Décembre 2009, comme suit :

	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
Personnel, provisions pour congés payés	190 243	166 923
Personnel, autres charges à payer	203 687	207 804
Fonds social	206 223	185 797
État, retenues sur salaires	14 766	13 708
État, retenues sur honoraires, commissions et loyers	14 065	9 043
État, impôts sur les sociétés à liquider	0	595 315
État, TVA à payer	40 487	42 500
État, TFP, FOPROLOS, TCL à payer	5 317	4 541
Compte courant Tunisie Leasing	0	52 566
Compte courant STIF	26 834	0
C.N.S.S	52 079	41 918
Autres créditeurs	28 044	28 044
Diverses charges à payer	462 308	531 391
Produits perçus d'avance (*)	111 488	114 732
Comptes Adhérents à Régulariser : Ristourne	45 359	
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 400 901</u></b>	<b><u>1 994 283</u></b>

(\*) les produits perçus d'avance. Se rapportant aux :

Produits perçus d'avance sur société du groupe	17 869
Produits perçus d'avance (Commissions Minimum 2006)	93 619

**Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers**

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent au 31 décembre 2009 comme suit :

	Note	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
Échéance à - d'un an sur emprunt FMO	11	0	291 000
Échéance à - d'un an sur emprunt AMEN	11	0	500 000
Crédit à court terme UTB	(A)	5 385 793	728 661
Ligne d'avance CITIBANK	(B)	11 000 000	6 500 000
Ligne d'avance <i>UIB</i>		0	2 000 000
Billets de trésorerie		16 500 000	23 450 000
Intérêts courus		152 826	245 368
Banques		10 338 207	4 808 409
<b><u>Total</u></b>		<b><u>43 376 826</u></b>	<b><u>38 523 438</u></b>

(A) : La convention porte sur un crédit à court terme de : 7 622 450 €, destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,875 points, pour les tirages d'un montant supérieur ou égal à : 22.875 €

(B) : Cette ligne est valable pour une durée d'un an à compter du 15 Octobre 2008 et plafonnée à 11 000 000 dinars et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 1%.

### Note 15 : Revenus

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice 2009, se présente ainsi :

		31-déc-09	31-déc-08
Commissions de factoring		3 272 776	3 012 467
Intérêts de financement	(A)	4 582 341	4 745 367
Autres commissions de factoring		100 074	104 445
		<b>7 955 191</b>	<b>7 862 279</b>
<b>Total</b>			
Encours de financement			
EF - Au début de l'exercice		52 952 724	44 119 582
EF - A la fin de l'exercice		58 217 445	52 952 724
Moyenne	(B)	55 585 085	48 536 153
		8,24%	9,78%
Taux moyen annuel (A)/(B)			

### Note 16 : Charges Financières Nettes

Les charges financières se détaillent au 31 Décembre 2009, comme suit :

		31-déc-09	31-déc-08
Intérêts sur emprunts		11 356	101 763
Intérêts sur crédit UTB		99 939	56 944
Perte de change		2 928	5 510
Gains de change		(4 647)	(2 974)
Intérêts des billets de trésorerie		1 159 743	1 352 295
Intérêts des comptes débiteurs		824 768	836 268
Dotations aux résorptions des frais d'emprunts		0	2 013
Pénalités et Intérêts de retard		0	0
Perte sur créances liées à des participations		0	96 250
Intérêts des dépôts créditeurs		(1 235)	(4 626)
		<b>2 092 852</b>	<b>2 443 443</b>
<b>Total</b>			

### Note 17 : Produits des placements

L'analyse des produits des placements se présente comme suit :

		31-déc-09	31-déc-08
Plus value sur cession des titres immobilisés		2 168	20 074
Intérêts sur placement en Billets de Trésorerie		26 137	27 163
Plus value sur titres immobilisés à recevoir		13 336	25 532
Intérêts de retard sur cession de titres immobilisés		2 364	1 754
		<b>44 005</b>	<b>74 522</b>
<b>Total</b>			

**Note 18 : Charges de personnel**

L'analyse de ce poste se présente au 31 Décembre 2009 comme suit :

	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
Salaires et complément de Salaires	1 153 676	1 053 862
Cotisations sociales	133 235	114 919
Autres charges sociales	96 403	82 778
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 383 314</u></b>	<b><u>1 251 559</u></b>

**Note 19 : Dotations aux amortissements**

Les dotations aux amortissements de la période se détaillent comme suit :

	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
Dotation aux amortissements Immobilisations incorporelles	86 849	82 987
Dotation aux amortissements Immobilisations corporelles	85 934	75 276
<b><u>Total</u></b>	<b><u>172 783</u></b>	<b><u>158 263</u></b>

**Note 20 : Dotations nettes aux provisions**

Il y a lieu de noter que la provision pour risques sur la clientèle a été constituée conformément à la politique de la société en la matière (voir note 2.3).

	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
Dotations aux provisions affectées sur Adhérents	241 622	113 422
Reprises sur les provisions affectées sur Adhérents	(76 566)	(49 865)
<b>Total=</b>	<b><u>165 057</u></b>	<b><u>63 557</u></b>
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	8 294	11 702
Reprises sur les provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(51 985)	(79 220)
<b>Total=</b>	<b><u>(43 692)</u></b>	<b><u>(67 518)</u></b>
<b>Total=</b>	<b><u>121 365</u></b>	<b><u>(3 961)</u></b>
Dotation sur provision pour risques et charges	91 377	115 838
Reprise sur provision pour risques et charges	0	(6 495)
<b>Total=</b>	<b><u>91 377</u></b>	<b><u>109 343</u></b>
Dotations aux provisions immobilisation financière	0	90 282
Reprises sur les provisions immobilisation financière	0	(1 500)
<b>Total=</b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>88 782</u></b>
<b><u>Total Nettes aux Provisions</u></b>	<b><u>212 742</u></b>	<b><u>194 164</u></b>

**Note 21 : Autres charges d'exploitation**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31-déc-09	31-déc-08
Achat de matières et fournitures	75 257	55 235
<u>Total des achats</u>	<u>75 257</u>	<u>55 235</u>
Loyer	91 707	88 363
Entretiens et réparations	2 282	13 211
Assurance crédit	481 412	404 042
Études, recherches et divers services extérieurs	187 212	182 155
Services informatiques	16 577	54 867
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>779 191</u>	<u>742 639</u>
Personnel extérieur à l'entreprise	20 563	8 684
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	301 476	191 774
Publicités, publications, relations publiques	98 743	81 640
Transports	19 429	51 191
Déplacements, missions et réceptions	78 586	53 107
Frais postaux et de télécommunications	62 153	52 119
Services bancaires et assimilés	60 214	67 155
Transfert de charges (frais bancaires)	(41 848)	(41 295)
Transfert de charges (frais de justice)	(1 681)	(6 917)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>597 635</u>	<u>457 457</u>
Cotisation IFG	13 845	13 508
Jetons de présence	10 000	32 000
Rémunération des membres du CPAI	6 000	0
<u>Total des charges diverses</u>	<u>29 845</u>	<u>45 508</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	32 406	27 344
T.C.L	17 057	16 737
Droits d'enregistrement et de timbres	9 073	4 490
Autres impôts et taxes	0	0
TVA non récupérable	4 215	4 360
Ristournes sur TFP :	0	(17 653)
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>62 750</u>	<u>35 278</u>
<u><b>Total général</b></u>	<u><b>1 544 678</b></u>	<u><b>1 336 118</b></u>



**Note 22 : Autres gains ordinaires**

	31-déc-09	31-déc-08
Intérêts / Prêts aux Personnels :	10 311	10 137
<b><u>Total</u></b>	<b>10 311</b>	<b>10 137</b>

**Note 23 : Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires accusent un solde nul au 31/12/2009 contre un solde de 4 243 dinars au 31 décembre 2008.

	31-déc-09	31-déc-08
Pertes ordinaires :	0	4 243
<b><u>Total</u></b>	<b>0</b>	<b>4 243</b>

---

**Note 24 : Impôt sur les bénéfices**

Le décompte fiscal se présente au 31 décembre 2009 comme suit :

	Note	31-déc-09	31-déc-08
Résultat de l'exercice		1 930 107	1 560 510
Impôts sur les bénéfices		673 031	998 639
<b>Bénéfice comptable</b>		<b>2 603 138</b>	<b>2 559 149</b>
<b>I. A réintégrer</b>			
Provisions pour congés payés		23 320	38 473
Dotations aux provisions		341 293	331 244
Provisions fiscales 2005 affaires en cours		0	367 842
Provisions fiscales 2006 affaires en cours		106 386	0
Diverses charges non déductibles		900	240
Jeton de présence et rémunération		16 000	32 000
Subventions et Dons excédentaires		5 583	2 735
Affectation au fonds social		22 626	22 533
<b>Total réintégrations =</b>		<b>516 108</b>	<b>795 067</b>
<b>II. A déduire</b>			
Reprises sur provisions comptables			
Provisions fiscales 2005 affaires en cours			(367 842)
Provisions fiscales 2006 affaires en cours		(106 386)	
Dividendes			
<b>Total déductions =</b>		<b>(106 386)</b>	<b>(367 842)</b>
<b>Bénéfice fiscal avant provisions =</b>		<b>3 012 861</b>	<b>2 986 373</b>
Dotations pour créances douteuses		(249 916)	(125 124)
Reprises sur provisions pour créances douteuses		0	0
Reprise sur provision pour risques et charges		0	(7 995)
<b>Bénéfice fiscal =</b>		<b>2 762 945</b>	<b>2 853 254</b>
Limite de déduction du 1er Dégrèvement		967 031	998 639
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt ...			
Limite de déduction du 2ème Dégrèvement		967 031	998 639
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt ...			
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions non soumises au minimum d'impôt ...		840 000	
<b>Base imposable =</b>		<b>1 922 945</b>	<b>2 853 254</b>
<b>Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)</b>		<b>673 031</b>	<b>998 639</b>
Base Minimum d'impôt =		1 922 945	2 853 254
<b>Minimum d'Impôt 20% du bénéfice fiscal</b>		<b>384 589</b>	<b>570 651</b>
Impôt dû =		<b>673 031</b>	<b>998 639</b>
<b>A imputer</b>			
Report d'impôt		0	0
Acomptes provisionnels payés		(898 775)	(402 640)
Retenues sur placements		(4 653)	(684)

Impôt à payer (à reporter) = (230 398) 595 315

**Note 25 : Encaissements reçus des acheteurs factorés**

	Note	31-déc-09	31-déc-08
Encours de Financement des adhérents en début de période	6	52 952 724	44 119 582
Encours de Financement des adhérents en fin de période	6	(58 217 445)	(52 952 724)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	5	(35 920)	(11 450)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	5	96 120	35 920
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	13	0	0
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	13	45 359	0
Financement des adhérents (TND + €)		230 463 866	228 329 292
Produits à recevoir en début de période	7	14 013	14 957
Produits à recevoir en fin de période	7	(46 446)	(14 013)
Produits perçus d'avance en début de période	13	(93 619)	(93 619)
Produits perçus d'avance en fin de période	13	93 619	93 619
Revenus du factoring	15	7 955 191	7 862 279
Récupération frais bancaires	21	41 848	41 295
Récupération frais de justice	21	1 681	6 917
TVA collectée		564 338	538 936
		<u>233 835 329</u>	<u>227 970 991</u>

**Encaissements reçus des acheteurs****Note 26 : Flux liés aux financements**

	Début de période	Au 31 décembre 2009		Fin de période
		Utilisations	Remboursements	
Crédit à court terme UTB	728 661	22 813 851	18 156 719	5 385 793
Ligne d'avance CITI BANK	6 500 000	40 000 000	35 500 000	11 000 000
Crédit à court terme UIB	2 000 000	0	2 000 000	0
BT (Hors Groupe)	8 950 000	49 400 000	48 850 000	9 500 000
BT (Groupe)	14 500 000	71 700 000	79 200 000	7 000 000
Sous total =	<u>32 678 661</u>	<u>183 913 851</u>	<u>183 706 719</u>	<u>32 885 793</u>
Compte courant Tunisie Leasing	52 566	19 433	72 000	0
Compte courant STIF	0	26 834	0	26 834
Billets de trésorerie T/V	(450 000)	(450 000)	(450 000)	(450 000)
<b>Total</b>	<u>32 281 227</u>	<u>183 510 118</u>	<u>183 328 719</u>	<u>32 462 627</u>

**Note 27 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel****Note 27 : SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL**

	Note	31-déc-09	31-déc-08
Avances et acomptes au personnel en début de période	7	(1 779)	(4 583)
Avances et acomptes au personnel en fin de période	7	0	1 779

Prêts au personnel en début de période	5 & 7	(235 042)	(301 354)
Prêts au personnel en fin de période	5 & 7	265 133	235 042
Compte d'attente en début de période	7	(223 909)	(124 034)
Compte d'attente en fin de période	7	174 700	223 909
Charges constatées d'avance en début de période	7	(53 855)	(65 850)
Charges constatées d'avance en fin de période	7	39 853	53 855
Fournisseurs d'exploitation en début de période		0	(765)
Fournisseurs d'exploitation en fin de période		0	0
Personnel, provisions pour congé payé en début de période	13	166 923	128 450
Personnel, provisions pour congé payé en fin de période	13	(190 243)	(166 923)
Personnel, BONUS à payer en début de période	13	207 804	141 582
Personnel, BONUS à payer en fin de période	13	(203 687)	(207 804)
Fonds social en début de période	13	185 797	159 138
Fonds social en fin de période	13	(206 223)	(185 797)
Alimentation du fonds social	10	20 000	20 000
État, retenues sur salaires en début de période	13	13 708	13 060
État, retenues sur salaires en fin de période	13	(14 766)	(13 708)
État, retenues sur hon, com et loyers en début de période	13	9 043	9 934
État, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	13	(14 065)	(9 043)
C.N.S.S en début de période	13	41 918	37 701
C.N.S.S en fin de période	13	(52 079)	(41 918)
Autres comptes créditeurs en début de période	13	28 044	12 495
Autres comptes créditeurs en fin de période	13	(28 044)	(28 044)
Diverses Charges à payer en début de période	13	531 391	357 277
Diverses Charges à payer en fin de période	13	(462 308)	(531 391)
TVA, payées sur biens et services		39 677	46 347
Charges de personnel	18	1 383 314	1 251 559
Autres charges d'exploitation	21	1 544 678	1 336 118
Récupération frais bancaires	21	41 848	41 295
Récupération frais de justice	21	1 681	6 917
Impôts et taxes	21	(58 536)	(48 571)
TVA non déductible	21	(4 215)	(4 360)
Autres gains	22	(10 311)	(10 137)
Autres pertes	23	0	4 243
<b><u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u></b>		<b><u>2 936 452</u></b>	<b><u>2 336 417</u></b>

**Note 28 : Intérêts payés**

	Note	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
Intérêts courus sur crédits en début de période	14	245 368	223 152
Intérêts courus sur crédits en fin de période	14	(152 826)	(245 368)
Intérêts payés d'avance sur crédits en début de période	7	(229 233)	(245 632)
Intérêts payés d'avance sur crédits en fin de période	7	141 429	229 233
Produits de placement perçus d'avance en début de période	13	21 114	21 606
Produits de placement perçus d'avance en fin de période	13	(17 869)	(21 114)
Frais d'émission d'emprunts en début de période		0	(2 013)
Frais d'émission d'emprunts en fin de période		0	0
Intérêts sur placement en Billets de Trésorerie	17	(26 137)	(27 163)
Charges financières	16	2 092 852	2 443 443
		<u>2 074 696</u>	<u>2 376 146</u>

**Intérêts payés****Note 29 : Impôts et taxes payés**

	Note	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
État, impôts sur les sociétés à reporter début de période	7 & 13	595 315	1 055
État, impôts sur les sociétés à liquider fin de période	7 & 13	230 398	(595 315)
État, autres impôts et taxes à payer en début de période	13	4 541	2 669
État, autres impôts et taxes à payer en fin de période	13	(5 317)	(4 541)
État, TFP à reporter en début de période	7	(25 723)	(24 412)
État, TFP à reporter en fin de période	7	4 505	25 723
TVA payées		527 849	510 102
Impôts et taxes	21	62 750	52 931
Impôts sur les bénéfices	24	673 031	998 639
TVA non déductible	21	(4 215)	(4 360)
		<u>2 063 134</u>	<u>962 491</u>

**Impôts payés****Note 30 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles**

	Note	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	3	22 722	15 931
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	4	33 132	41 318
TVA sur Investissements		3 039	2 715
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>		<u>58 893</u>	<u>59 964</u>

**Note 31 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières**

Note	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
------	------------------	------------------

- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	5	0	0
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	5	840 000	700 000
- Dépôts et cautionnements versés au cours de l'exercice	5	129 924	69 021
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations</u></b>			
<b><u>financières</u></b>		<b>969 924</b>	<b>769 021</b>

**Note 32 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières**

	Note	31-déc-09	31-déc-08
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	5	238 330	1 651 330
- Produits / Placement à recevoir en début de période	7	193 703	271 854
- Produits / Placement à recevoir en fin de période	7	(161 269)	(193 703)
- Produits réservés début de période	7	(32 216)	(32 216)
- Produits réservés fin de période	7	32 216	32 216
- Produits de participation (portage)	17	15 504	45 606
- Intérêts de retard sur cession de titres immobilisés	17	2 364	1 754
- Dépôts et cautionnements remboursés au cours de l'exercice	5	122 536	0
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations</u></b>			
<b><u>financières</u></b>		<b>411 167</b>	<b>1 776 841</b>

**Note 33 : Engagements Hors Bilan**

	31-déc-09	31-déc-08
Engagement de financement donné (disponible finançable)	5 251 185	3 280 356
Engagement donné sous forme de B.O	0	1 498 000
Garanties données (contrat import)	4 097 086	741 767
Engagements Traités avalisées données aux adhérents	47 000	0
	35 264	36 505
Engagements de financement reçus	375	507
Garanties reçues de l'assureur crédit	7 184 793	6 889 944
Garanties données au titre des contrats sans recours	7 184 793	6 889 944
Garanties reçues des correspondants étrangers au titre des contrats export	6 560 446	902 031
Engagements sur titres	1 608 340	1 006 670

**Note 34 - Opérations avec les parties liées****Tunisie Leasing****Cautions reçues**

Le conseil d'administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 31/12/2009 à 11 000 000 DT et se détaille comme suit :

- Citibank : 11 000 000 DT

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

**SIMT*****Contrat de location du siège***

TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT) dans laquelle la société détient 18,75% du capital. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La SIMT a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 149 233 DT au titre de l'exercice 2009.

**EUROFACTOR*****Opérations de factoring***

Tunisie Factoring (TF) a réalisé en 2009 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR qui détient 36,36% du capital de la société. Le détail de ses opérations se présente comme suit :

- les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 61 895 dinars.
- les commissions rétrocédées par TF à EUROFACTOR qui les a facturées au titre des contrats Export s'élèvent à 53 939 dinars.

***Convention de partenariat***

TF a conclu en 2005 avec EUROFACTOR une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 12 000 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2009 s'élève à 23 619 dinars.

**TUNISIE VALEURS*****Billets de trésorerie***

TF a réalisé en 2008 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de TUNISIE VALEURS (TV). La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2009 s'élève à 39 801 dinars. L'encours des billets de trésorerie est nul au 31 décembre 2009.

D'autre part, TF a souscrit à l'émission de billets de trésorerie auprès de TV. Le montant des intérêts perçus au titre de 2009 s'élève à 26 137 dinars. L'encours au 31/12/2009 s'élève à 450 000 dinars.

***Convention de gestion de la Société STIF***

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 dinars l'action soit 399 940 dinars. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10 000 dinars HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Le montant payé au titre de l'exercice 2009 en application de ces dispositions s'élève à 8 447 dinars.

**Note 35- Evènements postérieurs**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 16/02/2010. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

**Rapport Général des commissaires aux comptes  
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2009****Messieurs les actionnaires de Tunisie Factoring,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société Tunisie Factoring relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**1. Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de Tunisie Factoring arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de Tunisie Factoring au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

---



Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur à l'exception du fait que la société n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

**Tunis, le 18 mars 2010**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young  
Noureddine HAJJI**

**Cabinet M.S.Louzir - Membre de DTT  
Mohamed LOUZIR**

**Tunisie Factoring**  
**Rapport Spécial des commissaires aux comptes**  
**Exercice clos le 31 décembre 2009**

**Messieurs les actionnaires de Tunisie Factoring,**

- I. En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-après sur les conventions conclues et opérations réalisées suivantes au cours de l'exercice 2009.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Nous n'avons pas rencontré de telles conventions lors de la réalisation de notre audit.

- II. Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2009:

- (1) TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 dinars l'action soit 399 940 dinars. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10 000 dinars HTVA par an. Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Le montant payé au titre de l'exercice 2009 en application de ces dispositions s'élève à 8 447 dinars.

- (2) TF a conclu avec EUROFACTOR, qui détient 36,36% du capital de la société, une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 12 000 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2009 s'élève à 23 619 dinars.

**Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 Décembre 2009**

(3) TF a réalisé en 2008 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR. Le détail de ses opérations se présente comme suit :

- les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 61 895 dinars ;
- les commissions facturées par TF au titre des contrats Export et rétrocédées à EUROFACTOR s'élèvent à 53 939 dinars.

(4) Tunisie Leasing (TL), qui détient 54,54% du capital de la société, a accordé des cautions solidaires en faveur de TF pour les besoins de son financement auprès du secteur bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 31/12/2009 à 11 000 000 DT et se détaille comme suit :

- Citibank : 11 000 000 dinars

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

(5) TF a réalisé en 2009 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Valeurs (TV). La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2009 s'élève à 39 801 dinars. L'encours des billets de trésorerie est nul au 31 décembre 2009.

(6) TF a souscrit à l'émission de billets de trésorerie auprès de TV. Le montant des intérêts perçus au titre de 2009 s'élève à 26 137 dinars. L'encours au 31/12/2009 s'élève à 450 000 DT.

(7) TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT) dans laquelle la société détient 18,75% du capital. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La SIMT a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 149 233 dinars au titre de l'exercice 2009.

III. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Adjoint est définie par décision du Comité de Rémunération du 05 décembre 2005. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par le dit comité de rémunération et d'un bonus déterminé par le Conseil d'Administration du 18 octobre 1999 en ce qui concerne le Président Directeur Général et par le Comité de Rémunération du 28 décembre 2004 en ce qui concerne le Directeur Général Adjoint. Ils bénéficient en outre des avantages suivants : une voiture de fonction, des stocks options, une assurance groupe maladie. Le Directeur Général Adjoint bénéficie, également, d'une indemnité de départ à la retraite conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et établissements financiers. La dite indemnité est couverte par une assurance.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumises annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.
- Les obligations et engagements vis-à-vis du Président Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des Administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2009, se présentent comme suit (en KDT) :

## Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 Décembre 2009

	<u>P.D.G</u>		<u>D.G.A</u>		<u>Administrateurs</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009
Avantages à court terme	210	109	125	64	16	16
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>210</b>	<b>109</b>	<b>125</b>	<b>64</b>	<b>16</b>	<b>16</b>

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 18 mars 2010

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young  
Noureddine HAJJI

Cabinet M.S.Louzir membre de DTT  
Mohamed LOUZIR

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS****ALBARAKA BANK TUNISIA**

Siège social : 88, Avenue Hédi Chaker- 1002 Tunis

ALBARAKA BANK TUNISIA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **16 avril 2010**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes, M. Salah DHIBI (Expertise, Finance et Conseil) et M. Chérif Ben Zina (CMC-DFK International).

**Bilan****Arrêté au 31 Décembre 2009****(Unité : en milliers de USD)**

<i>(Montant en KUS)</i>	<i>Note</i>	<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>Au 31 décembre 2008</b>
<b>ACTIFS</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	11 865	6 670
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	132 016	131 361
Créances sur la clientèle	3	229 796	227 928
Portefeuille-titre commercial	4	134 654	81 752
Portefeuille d'investissement	5	6 880	7 165
Valeurs immobilisées	6	5 159	4 291
Autres actifs	7	2 892	2 146
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>523 261</b>	<b>461 313</b>
<b>PASSIFS</b>			
Banque centrale et CCP		1 713	330
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	36 506	13 608
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	395 566	369 749
Emprunts et ressources spéciales		332	228
Autres passifs	10	6 965	2 972
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>441 082</b>	<b>386 886</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		50 000	50 000
Réserves		20 355	14 331
Autres capitaux propres			-
Résultats reportés			-
Résultat de la période		11 823	10 096
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11</b>	<b>82 178</b>	<b>74 427</b>
<b>TOTAL PASSIFS &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>523 261</b>	<b>461 313</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**Etat des engagements hors bilan**  
**Arrêté au 31 Décembre 2009**  
**(Unité : en milliers USD)**

		<b>Au 31 Décembre</b>	<b>Au 31 Décembre</b>
	<b>Note</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b><u>Passifs éventuels</u></b>			
Cautions, avals et autres garanties donnés		38 211	41 208
Crédits documentaires		18 365	15 137
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>56 576</b>	<b>56 345</b>
<b><u>Engagements donnés</u></b>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	12	36 571	34 524
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>36 571</b>	<b>34 524</b>
<b><u>Engagements reçus</u></b>			
Garanties reçues	13	125 564	75 446
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>125 564</b>	<b>75 446</b>

**Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers**

## Etat de résultat Exercice clos au 31 Décembre 2009

(Unité : en milliers de USD)

	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
<b><i>Produits d'exploitation bancaire</i></b>			
Profits et revenus assimilés	14	19 427	19 479
Commissions (en produits)	15	3 590	3 107
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	16	3 404	4 018
Revenus du portefeuille d'investissement	17	750	490
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>27 171</b>	<b>27 094</b>
<b><i>Charges d'exploitation bancaire</i></b>			
Profits encourus et charges assimilées	18	(9 154)	(10 428)
Commissions encourues		(1 242)	(954)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(10 396)</b>	<b>(11 383)</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>16 775</b>	<b>15 711</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	19	648	439
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	20	98	(5)
Autres produits d'exploitation		-	14
Frais de personnel		(4 049)	(4 557)
Charges générales d'exploitation	21	(1 258)	(1 110)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(738)	(714)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>11 476</b>	<b>9 779</b>
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	22	595	335
Impôt sur les bénéfices		(248)	(18)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>11 823</b>	<b>10 096</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>11 823</b>	<b>10 096</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**Etat de flux de trésorerie ; Exercice clos au 31 Décembre 2009**  
(Unité : en milliers de USD)

	Note	Exercice 2 009	Exercice 2 008
<b><u>Activités d'exploitation</u></b>			
<b>Résultat net</b>		11 823	10 096
Ajustement pour :			
Amortissements		738	714
Provisions		(982)	(439)
Plus value de cession / portefeuille d'investissement		(127)	5
Variation:			
Créances clients et établissements financiers		(8 166)	(22 415)
Dépôts clients et établissement financiers		44 171	41 433
Autres actifs		(746)	199
Autres passifs		3 936	(242)
Portefeuille Commercial		(52 873)	(10 520)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>(2 226)</b>	<b>18 829</b>
<b><u>Activités d'investissement</u></b>			
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		384	(100)
Acquisitions / cessions des immobilisations		(1 621)	(333)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(1 237)</b>	<b>(433)</b>
<b><u>Activités de financement</u></b>			
Dividendes versés		(4 000)	(4 000)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>(4 000)</b>	<b>(4 000)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(7 463)	14 396
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		16 352	1 956
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice</b>	<b>23</b>	<b>8 889</b>	<b>16 352</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers



## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de « **al Baraka Bank Tunisia** » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires à l'exception de l'état de flux de trésorerie qui est présenté selon la méthode indirecte (la norme comptable NC 21 recommande l'utilisation de la méthode directe).

### **2. EXERCICE COMPTABLE**

L'exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

### **3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers de « **al Baraka Bank Tunisia** » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents**

##### *Comptabilisation des engagements*

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan, au fur et à mesure des débloqués, pour leur valeur nominale.

##### *Comptabilisation des revenus*

Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2009 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les commissions d'étude, de gestion et de mise en place de crédits sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les commissions rémunérant les engagements hors bilan de la banque (commissions d'engagement, commissions de CREDOC, commissions de garantie, etc.) sont prises en compte en résultat à mesure qu'elles sont perçues.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs aux engagements classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont

constatés en profits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les profits courus et non échus relatifs aux engagements classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### ***Provisions sur engagements***

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪	<b>A</b> : Actifs courants	0 %
▪	<b>B1</b> : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪	<b>B2</b> : Actifs incertains	20 %
▪	<b>B3</b> : Actifs préoccupants	50 %
▪	<b>B4</b> : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

### **3.2. Conversion des opérations en monnaies étrangères**

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change, résultant de l'évaluation des positions de change, sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

### **3.3. Les valeurs immobilisées et amortissements**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels informatiques	6,66% et 33%
Agencement, Aménagement et Installations	10%
Constructions	5%

Les immobilisations hors exploitation destinées à la vente ne font pas l'objet d'un amortissement et sont évaluées au plus faible entre le coût d'acquisition et la juste valeur.

## **4. NOTES EXPLICATIVES**

*(Les chiffres sont exprimés en KUSD : milliers de US Dollars)*

**Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2009 un total de 11 865 KUSD et se décompose comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Caisse	1 012	1 560
BCT	10 851	5 108
Chèques Postaux	2	2
<b>Total</b>	<b>11 865</b>	<b>6 670</b>

**Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Au 31 décembre 2009, le total de cette rubrique a atteint 132 016 KUSD, et se répartit entre les postes suivants :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Créances sur les établissements bancaires (1)	10 276	16 986
Créances sur les établissements financiers (2)	121 740	114 375
<b>Total</b>	<b>132 016</b>	<b>131 361</b>

(1) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Banques de dépôts	4 004	2 965
Banques Etrangères	6 269	12 465
Prêt Bancaire/Banque de dépôts	-	1 470
Autres	3	86
<b>Total</b>	<b>10 276</b>	<b>16 986</b>

(2) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Créances ordinaires (certificats de leasing)	119 387	111 748
Créances rattachées (certificats de leasing)	1 662	1 363
Comptes débiteurs des sociétés de leasing	17	24
Impayés certificat de leasing	21	-
Ventes à tempérament	642	1 230
Créances rattachées	4	9
Impayés vente à tempérament	7	-
<b>Total</b>	<b>121 740</b>	<b>114 375</b>

**Note 3 – Créances sur la clientèle**

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2009 un solde de 229 796 KUSD se répartissant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Comptes débiteurs de la clientèle	629	3 854
Autres concours à la clientèle	228 218	223 741
Financements sur ressources spéciales	949	333
<b>Total</b>	<b>229 796</b>	<b>227 928</b>

Le solde des créances à la clientèle se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Murabaha	72 694	70 310
Murabaha In Commodities	109 535	130 403
Créances rattachées	2 747	3 306
Ventes à tempérament	35 505	15 902
Créances rattachées	620	420
Leasing	-	729
Kardh Hassan	792	849
Impayés et frais judiciaires	20 154	16 540
Autres concours	202	141
<b>Total autres concours</b>	<b>242 249</b>	<b>238 600</b>
Comptes débiteurs	474	3 854
Financements sur ressources spéciales	949	333
<b>Total créances brutes</b>	<b>243 672</b>	<b>242 786</b>
Profits réservés	<1 018>	<1 277>
Provisions	<12 858>	<13 581>
<b>Total net</b>	<b>229 796</b>	<b>227 928</b>

Les créances sur la **clientèle** peuvent s'analyser, par classe de risque, comme suit :

<b>Classe 2009</b>	<b>A (Actifs courants)</b>	<b>B1 (Actifs nécessitant un suivi particulier)</b>	<b>B2 (Actifs incertains)</b>	<b>B3 (Actifs préoccupants)</b>	<b>B4 (Actifs compromis)</b>	<b>Total</b>
Créances brutes sur la clientèle (Bilan)	210 357	14 030	-	103	19 183	<b>243 672</b>
Total des engagements hors bilan	31 435	294	-	23	63	<b>19 377</b>
<b>Total engagements brutes</b>	<b>241 792</b>	<b>14 324</b>	-	<b>126</b>	<b>19 246</b>	<b>263 049</b>
<b>Taux des engagements non performants</b>				<b>7,36%</b>		
Profits réservés	(60)	(12)	-	(4)	(941)	<b>(1 018)</b>
Provisions	-	-	-	(15)	(12 843)	<b>(12 858)</b>
<b>Taux de couverture des engagements non performants par des agios réservés et des provisions</b>				<b>71,61%</b>		

#### Note 4 – Portefeuille titre commercial

Le portefeuille titres commercial s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Titres de placement	134 169	81 012

Impayés sur investment deposits		4	-
Créances rattachées		538	826
Provisions		<57>	<86>
<b>Total net</b>	<b>(1)</b>	<b>134 654</b>	<b>81 752</b>

(1) Ce montant se détaille come suit :

Placement	Valeur brute 2009	Valeur brute 2008	Provision 2009	Provision 2008	Valeur nette 2009	Valeur nette 2008
AL BARAKA BAHRAIN (Investment Deposits)	128 505	70 613	-	-	128 505	70 613
Créances rattachées Al BARAKA (Investment Deposits)	430	557	-	-	430	557
AL BARAKA JEDDAH	224	3 403	-	-	224	3 403
Créances rattachées Al BARAKA JEDDAH	3	211	-	-	3	211
ALTAWFEEK CO FOR INVEST FUNDS LTD	324	1 840	-	-	324	1 840
Créances Rattachées Altawfeek Co For Invest Funds	68	12	-	-	68	12
G.LEASING	38	72	<11>	<49>	27	23
I.C.F	45	46	<9>	-	36	46
BATAM	37	38	<37>	<37>	0	1
CENTRAL BANK OF BAHRAIN	5 000	5 000	-	-	5 000	5 000
CREANCE RATTA/CENT BANK OF BAHRAIN	37	46	-	-	37	46
<b>Total</b>	<b>134 711</b>	<b>81 838</b>	<b>&lt;57&gt;</b>	<b>&lt;86&gt;</b>	<b>134 654</b>	<b>81 752</b>

## Note 5 – Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

Libellé		2009	2008
Titres d'Investissement	(1)	9 950	10 334
Créances rattachées		-	-
Provisions		<3 070>	(3 168)
<b>Total net</b>		<b>6 880</b>	<b>7 165</b>

(1) Ce compte se détaille comme suit :

Participation	Valeur brute 2009	Valeur brute 2008	Provision 2009	Provision 2008	Valeur nette 2009	Valeur nette 2008
BEST LEASE (a)	2 811	2 811	-	-	2 811	2 811
SPLT	1 282	1 282	-	-	1 282	1 282
Medi loisir	1 023	1 023	(976)	(948)	47	75
II BU FUND	559	559	(559)	(559)	-	-
SOFOMECA	994	994	(994)	(994)	-	-
IIICF	530	500	-	-	530	500
AL KIMIA	448	448	(97)	(193)	351	255
P.A.E. de Bizerte	411	411	-	-	411	411

TGA	137	137	(137)	(137)	-	-
I.M. BANK	191	191	-	-	191	191
FIT	121	121	(26)	(55)	95	66
BEST Informatique Système	100	100	(100)	(100)	-	-
BACOFIL	85	85	(85)	(85)	-	-
MODERN LEASE	1 035	686	-	-	1 035	686
Houissa et CIE	38	38	(38)	(38)	-	-
STE MONETIQUE TUNISIE	39	39	-	-	39	39
SOTUSCI	34	34	(34)	(34)	-	-
POLYVER	24	24	(24)	(24)	-	-
IIRA	19	19	-	-	19	19
SIBTEL	53	53	-	-	53	53
SPII	-	778	-	-	-	778
A.T.I.D	15	-	-	-	15	-
<b>Total</b>	<b>9 950</b>	<b>10 334</b>	<b>&lt;3 070&gt;</b>	<b>&lt;3 168&gt;</b>	<b>6 880</b>	<b>7 165</b>

(a) « **Al Baraka Bank Tunisia** » détient 34,77 % du capital de la société « **BEST LEASE** ». Au sens de la norme comptable n° 36, cette participation est considérée comme une participation dans une entreprise associée.

Dans la mesure où « **Al Baraka Bank Tunisia** » n'est pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés, le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°24 de la norme comptable n° 36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si « **Al Baraka Bank Tunisia** » avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivante a été établie sur la base des états financiers avant audit au 30/09/2009 de la société « **Best Lease** » :

Participation	Coût historique des titres au 31 décembre 2009	% de participation	Capitaux propres avant résultat au 30 Septembre 2009	Résultat de Septembre 2009	Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	Ecart par apport à la valeur comptable au 31 décembre 2009	Impact de la mise en équivalence sur le résultat de l'exercice 2009
BEST LEASE	2 811	34,77%	10 937	1 500	2 887	76	396
<b>Total</b>	<b>2 811</b>	<b>34,77%</b>	<b>10 937</b>	<b>1 500</b>	<b>2 887</b>	<b>76</b>	<b>396</b>

#### Note 6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2009, 5 159 KUSD dont le détail se présente comme suit :

Libellé	2 009	2 008
Immobilisations incorporelles brutes	2 033	1 886
Amortissements	<1 553>	<1 431>
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>480</b>	<b>455</b>
Immobilisations corporelles brutes	14 266	12 792
Amortissements	<9 587>	<8 957>
<b>Immobilisations corporelles nettes (1)</b>	<b>4 679</b>	<b>3 835</b>

<b>Valeurs nettes en fin d'exercice</b>	<b>5 159</b>	<b>4 291</b>
---	--------------	--------------

(1) Les immobilisations corporelles nettes s'analysent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Terrain	622	622
Constructions	994	1 299
Immobilisations hors exploitation	1 403	536
Agencements, aménagements et installations	693	801
Matériel SWIFT	7	2
Matériel de transport	87	89
Matériel informatique	521	333
Matériel et mobilier de bureau	116	118
Serveur monétique	133	35
Immobilisations en cours	103	-
<b>Total net</b>	<b>4 679</b>	<b>3 835</b>

#### **Note 7 – Autres actifs**

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2009 un solde de 2 892 KUSD et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Comptes d'attente et de régularisation	289	122
Charges constatées d'avance	71	73
Prêts au personnel	1 794	1 273
Autres	738	678
<b>Total</b>	<b>2 892</b>	<b>2 146</b>

#### **Note 8 - Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires & Financiers**

Les Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires & Financiers s'élèvent au 31 décembre 2009 à 36 506 KUSD et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Dépôts et avoirs des établissements bancaires (1)	33 747	10 088
Dépôts et avoirs des établissements financiers	2 759	3 519
<b>Total</b>	<b>36 506</b>	<b>13 608</b>

(1) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Banques de dépôts	23 354	3 104
Banques Etrangères	10 387	6 948
Autres	6	35
<b>Total</b>	<b>33 747</b>	<b>10 088</b>

**Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2009 à 395 566 KUSD et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Comptes de dépôts (1)	114 162	89 141
Autres comptes et avoirs de la clientèle (2)	281 404	280 608
<b>Total</b>	<b>395 566</b>	<b>369 749</b>

(1) Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Comptes à vue	98 800	71 481
Comptes d'épargne	15 362	17 660
<b>Total</b>	<b>114 162</b>	<b>89 141</b>

(2) Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Comptes à terme non affectés (i)	260 657	254 582
Dettes rattachées	5 431	6 800
Comptes affectés (ii)	10 537	14 643
Dettes rattachées	94	223
Comptes indisponibles	1 033	1 407
Autres sommes dues (iii)	3 652	2 953
<b>Total</b>	<b>281 404</b>	<b>280 608</b>

(i) Les dépôts participatifs non affectés sont employés pour les financements accordés à la clientèle. Les profits générés par ces financements sont répartis entre « **al Baraka Bank Tunisia** » et les déposants en tenant compte de la stabilité des fonds déposés par ces derniers selon une clé de répartition contractuelle. A cet effet, la banque a procédé depuis l'année 2007 à la constitution des réserves pour risque d'investissement à hauteur de 100 KUSD en 2007, 163 KUSD en 2008 et 374 KUSD en 2009 pour atteindre un montant total de 637 KUSD au 31 /12/2009.

Le solde de ce compte est ventilé par échéance comme suit :

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
De 3 à 6 mois	107 447	105 798
De 6 à 9 mois	38 865	32 114
Plus de 9 mois	114 345	116 670
<b>Total</b>	<b>260 657</b>	<b>254 582</b>

(ii) Les dépôts participatifs affectés sont employés dans le financement des projets et l'affectation de ces dépôts doit être matérialisée dans le contrat de dépôt. Le remboursement de ces dépôts en principal et profit demeure tributaire du remboursement des financements auxquels ils sont affectés.



Certains fonds ont été présentés au cours des exercices précédents, parmi les dépôts affectés sans pour autant faire l'objet de contrats signés dans ce sens. Au cours de l'exercice 2009, la direction a opté pour la présentation des dépôts affectés à des projets spécifiques et faisant l'objet de contrats signés sous la rubrique « dépôts affectés ». Pour des raisons de comparaison les informations financières de l'exercice 2008 ont été retraitées pour tenir compte des changements qui ont eu lieu.

(iii) Ce montant correspondant aux sommes bloquées en attente de réalisation d'opérations en cours au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
PRG/ lettres de crédit	790	202
PRG/ lettres de garantie & avals et cautions	1 307	523
PRG/ chèques impayés et certifiés	577	930
Autres sommes dues	978	1 298
<b>Total</b>	<b>3 652</b>	<b>2 953</b>

#### **Note 10 – Autres passifs**

Le poste « Autres Passifs » totalise au 31 décembre 2009, 6 965 KUSD et s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Comptes d'attente et de régularisation	4 132	624
Charges à payer	1 979	1 560
Provisions pour risques et charges	267	291
Intérêts à liquider (i)	56	147
Autres passifs	531	350
<b>Total</b>	<b>6 965</b>	<b>2 972</b>

- (i) Cette rubrique enregistre les intérêts de retards et les autres produits non conformes à la Shariâa Islamique et qui ne peuvent pas être constatés au niveau du résultat de l'exercice.

#### **Note 11 – Capitaux propres**

La situation nette se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Capital	50 000	50 000
Réserves (1)	20 355	14 331
Réserves spéciales de réévaluation	-	-
Résultats reportés	-	-
Résultat de la période	11 823	10 096
<b>Situation nette</b>	<b>82 178</b>	<b>74 427</b>

(1) Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Réserve pour risques bancaires généraux	13 671	8 180

Réserve légale	4 944	4 439
Fonds social	1 740	1 712
<b>Total</b>	<b>20 355</b>	<b>14 331</b>

### Note 12 – Engagements de financement

Les engagements de financement s'analysent, par nature de produit, comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Mourabaha	21 742	28 417
Vente à tempérament	14 829	6 107
<b>Total</b>	<b>36 571</b>	<b>34 524</b>

### Note 13 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent au 31/12/2009 comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Garanties reçues de la clientèle	20 719	11 012
Cautions reçues en garanties	9 744	11 105
Cautions reçues de l'Etat	38 770	-
Cautions reçues des banques installées à l'étranger	56 331	53 329
<b>Total</b>	<b>125 564</b>	<b>75 446</b>

### Note 14 – Profits et revenus assimilés

Les profits et les revenus assimilés s'analysent, par nature de produit, comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Certificats de leasing	6 483	6 422
Mourabaha in commodities	5 794	6 793
Leasing	-	163
Mourabaha	5 084	4 631
Vente à tempérament	2 037	1 418
Financements sur ressources spéciales	29	52
<b>Total</b>	<b>19 427</b>	<b>19 479</b>

### Note 15- Commissions (en produits)

Les commissions s'élèvent au titre de l'exercice 2009 à 3 590 KUSD et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Commissions d'étude, de gestion et d'engagement	537	449
Commissions sur opérations effets et chèques	209	174
Commissions sur opérations de virement et de caisse	1 305	839

Commissions sur les opérations monétiques	1 066	1 175
Commissions de tenue de comptes	210	114
Commissions sur opérations de commerce extérieur	225	238
Diverses commissions	38	118
<b>Total</b>	<b>3 590</b>	<b>3 107</b>

### Note 16 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières s'analysent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Résultat de change (1)	996	1 294
Résultat sur titres de placement (2)	2 408	2 723
<b>Total</b>	<b>3 404</b>	<b>4 018</b>

(1) Le résultat de change s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Gains de change	1 102	1 374
Pertes de change	<106>	<80>
<b>Total</b>	<b>996</b>	<b>1 294</b>

(2) Le résultat sur titres de placement s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2 009</b>	<b>2 008</b>
Profits sur investment deposits	2 384	2 721
Dotations aux provisions sur Titres de placement	<17>	<1>
Reprises de provisions sur Titres de placement	38	-
Dividendes sur Titres de placement	3	3
<b>Total</b>	<b>2 408</b>	<b>2 723</b>

### Note 17 – Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
BEST Lease	155	293
Alkimia	-	-
IITFC	30	-
P.A.E de Bizerte	25	25
SPLT	533	126
SMT	7	1
Modern leasing	-	45
Autres	-	-
<b>Total</b>	<b>750</b>	<b>490</b>

**Note 18 – Profits encourus et charges assimilées**

Les profits encourus et charges assimilées se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Profits aux dépôts non affectés et comptes d'épargne (i)	5 511	9 230
Profits aux dépôts affectés	3 636	1 179
Autres charges	7	19
<b>Total</b>	<b>9 154</b>	<b>10 428</b>

(i) Les dépôts non affectés et les comptes d'épargne sont rémunérés sur la base des profits résultants des financements et des investissements effectués par la banque, après déduction des agios réservés, des provisions correspondantes et éventuellement, des pertes suite à la radiation des créances.

Les indicateurs des profits servis aux comptes de dépôts non affectés et aux comptes d'épargne, issues de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la banque, se présentent comme suit :

<b>Devise</b>		<b>2009</b>	<b>2008</b>
TND	Comptes d'épargne	2.54%	2,88%
	Dépôts non affectés	3.56%	4,03%
USD	Comptes d'épargne	1.27%	2,15%
	Dépôts non affectés	1.77%	3,33%
EUR	Comptes d'épargne	1.28%	2,13%
	Dépôts non affectés	1.80%	3,28%

Conformément aux dispositions de la norme comptable des établissements financiers islamiques n°11, la banque a prélevé un montant de 374 KUSD sur les profits revenant aux déposants fin 2009. Par ailleurs, le solde de la réserve lié au risque d'investissement a atteint 637 KUSD au 31 Décembre 2009.

**Note 19– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	<617>	<569>
Reprises de provisions	1 551	951
Dotations aux provisions pour autres risques	<210>	68
Pertes sur opérations avec la clientèle	<76>	<11>
<b>Total</b>	<b>648</b>	<b>439</b>

## Note 20– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
		<101>
Dotations aux provisions	<27>	
Reprises de provisions	125	-
Plus ou moins value sur cession de titres de participation	-	97
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>(5)</b>

## Note 21 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'analysent, par nature, comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Frais postaux et de télécommunication	202	206
Services extérieurs	281	152
Entretiens et réparations	260	269
Publicités et relations publiques	92	32
Honoraires	106	130
Frais de bureau et d'administration	185	222
Impôts et taxes	92	80
Loyer ATM	7	4
Autres charges	33	14
<b>Total</b>	<b>1 258</b>	<b>1 110</b>

## Note 22 – Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Autres pertes ordinaires	<12>	<6>
Autres gains ordinaires	607	341
<b>Total</b>	<b>595</b>	<b>335</b>

## Note 23 – Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice s'analysent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT (cf Note 1)	11 865	6 670
Dépôts chez les organismes bancaires	10 273	16 899
Banque centrale et CCP (Passif)	<1 714>	<330>
Dépôts et avoirs des organismes bancaires et financiers (inférieurs à trois mois)	<11 535>	<6 888>
<b>Total</b>	<b>8 889</b>	<b>16 352</b>

**Note 24 – Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle.**

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2009, se détaille comme suit :

	<b>Durée &lt; 3 mois</b>	<b>3 mois &lt;Durée&lt; 6 mois</b>	<b>6 mois &lt;Durée&lt; 1 an</b>	<b>1 an &lt;Durée&lt; 3 ans</b>	<b>Durée &gt; 3 ans</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ACTIFS</b>						
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	11 865	-	-	-	-	11 865
Créances sur les établissements bancaires et financiers	67 508	30 333	11 254	14 765	8 156	132 016
Créances sur la clientèle	69 800	34 856	37 041	24 242	63 857	229 796
Portefeuille titre commercial	119 865	9 667	-	-	5 122	134 654
Portefeuille d'investissement	-	-	-	-	6 880	6 880
Valeurs immobilisées	-	-	3 586	-	1 573	5 159
Autres actifs	1 098	-	99	-	1 694	2 891
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>270 136</b>	<b>74 856</b>	<b>51 980</b>	<b>39 007</b>	<b>87 282</b>	<b>523 261</b>
<b>PASSIFS</b>						
Banque centrale et CCP	1 714	-	-	-	-	1 714
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	29 918	-	510	6 078	-	36 506
Dépôts et avoirs de la clientèle	210 132	11 477	38 865	135 092	-	395 566
Emprunts et ressources spéciales	332	-	-	-	-	332
Autres passifs	6 616	-	-	349	-	6 965
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>248 712</b>	<b>11 477</b>	<b>39 375</b>	<b>141 519</b>	<b>-</b>	<b>441 083</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital	-	-	-	-	50 000	50 000
Réserves	-	-	-	-	20 355	20 355
Autres capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période	-	11 823	-	-	-	11 823
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-</b>	<b>11 823</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>70 355</b>	<b>82 178</b>
<b>TOTAL PASSIFS &amp; CAPITAUX PROPRES</b>	<b>248 711</b>	<b>23 300</b>	<b>39 375</b>	<b>141 519</b>	<b>70 355</b>	<b>523 261</b>

**Note 25- Transactions avec les parties liées**

Les parties liées de « **al Baraka Bank Tunisia** » se présentent au 31/12/2009 comme suit :

**(1) Entreprise associée :**

Partie liée	Pays	% d'intérêt dans les capitaux propres
Best Lease	Tunisie	34,77%

**(2) Autres parties liées :**

Partie liée	Pays	Nature de relation
Albaraka Banking Group	Bahrain	Actionnaire majoritaire
Albaraka Islamic Bank	Bahrain	Société du groupe Al Baraka
Albaraka JEDDA	Arabie Saoudite	Société du groupe Al Baraka
Arab Leasing International Finance	Arabie Saoudite	Société du groupe Al Baraka
Al Baraka Turkish Finance House	Turquie	Société du groupe Al Baraka
Egyptian Saudi Finance House	Egypte	Société du groupe Al Baraka
Alif Trading Company Limited	France	Société du groupe Al Baraka
Attawfik Investments	Arabie Saoudite	Société du groupe Al Baraka
Jordan Islamic Bank	Jordanie	Société du groupe Al Baraka

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les parties liées au cours de l'exercice 2009 :

Parties liées (PL)	Créances sur les PL			Dettes envers les PL			Produits réalisés avec les PL			Charges envers PL
	Eng.Bilan	Eng. Hors bilan	Débit de compte	Dépôts à vue	Dépôts affectés	Dépôts non affectés	Com-missions	Profits/Fin	Loyer	Rémunérations des dépôts non / affectés
Best Lease	22 719	11 461	17	83	-	-	53	1 363	-	-
Arab Leasing International Finance (ALIF)	15 734	-	-	176	510	3 353	2	1 183	-	22
Attawfik investment	10 560	-	-	-	-	-	-	572	-	-
Albaraka Turkish Finance House	25 314	-	-	-	-	-	5	2 200	-	-
Egyptian Saudi Finance House	-	-	-	-	3 535	-	-	-	-	189
Alif Trading compagny limited	-	386	-	460	-	-	6	-	-	-
Al Baraka Jeddah	338	-	-	207	-	4	-	103	-	4
Al Baraka Islamic Bank	133 969	1 273	-	-	1 312	-	-	2 158	-	88
Jordan Islamic Bank	-	1 270	-	-	1 307	-	-	-	-	84
<b>Total</b>	<b>208 634</b>	<b>14 390</b>	<b>17</b>	<b>926</b>	<b>6 664</b>	<b>3 357</b>	<b>66</b>	<b>7 579</b>	<b>0</b>	<b>387</b>

**Note 26 – Evènements postérieurs à la clôture**

Ces états financiers ont été arrêtés et autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 19 Février 2010. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
Exercice clos le 31 décembre 2009**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 13 mars 2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de « al Baraka Bank Tunisia » arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de « al Baraka Bank Tunisia » arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de « al Baraka Bank Tunisia », ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.



## **2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par « al Baraka Bank Tunisia » à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 25 Février 2010**

**Expertise, Finance & Conseil**  
**Salah DHIBI**

**CMC – DFK International**  
**Chérif BEN ZINA**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **Exercice clos le 31 décembre 2009**

En application des dispositions de l'article 29 de la Loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits et de l'article 71 de la Loi n° 2009-64 relative au code de prestation des services financiers aux non résidents et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

#### **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'exécution de conventions conclues au cours des exercices antérieurs.

#### **C. Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- a) Indemnité brute de départ à la retraite de l'ancien Directeur Général Adjoint pour un montant de 97 000 Dollars ;
- b) Rémunérations, indemnités et autres avantages bruts servis aux dirigeants (D.G, D.G.A et membres du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit) pour un montant de 461 700 Dollars.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la Loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et de l'article 71 de la Loi n° 2009-64 relative au code de prestation des services financiers aux non résidents et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 25 Février 2010**

**Expertise, Finance & Conseil**  
**Salah DHIBI**

**CMC – DFK International**  
**Chérif BEN ZINA**